

POUR

L'ÉDUCATION

L'ENSEIGNEMENT

LA RECHERCHE

LA CULTURE

FSU

REVUE DE LA FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE - FSU - NUMÉRO 195, OCTOBRE 2016

L'enseignement supérieur à la croisée des chemins

13 octobre, contre la précarité

Quelle évaluation
pour les enseignants ?



MÊME POUR SARAH, ENSEIGNANTE, LES RISQUES DU QUOTIDIEN NE MANQUENT JAMAIS À L'APPEL.

ASSURANCE PROFESSIONNELLE
**POUR LES RISQUES LIÉS
À VOTRE ACTIVITÉ**

OFFRE RÉSERVÉE AUX MÉTIERS
DE L'ENSEIGNEMENT :

-10% SUR LES CONTRATS
D'ASSURANCE AUTO*

**GMF 1^{ER} ASSUREUR
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC**



ASSURÉMENT HUMAIN

Appelez le 0 970 809 809 (numéro non surtaxé)
Connectez-vous sur www.gmf.fr ou depuis votre mobile sur m.gmf.fr

*Offre réservée aux personnels des métiers de l'enseignement, la 1^{ère} année à la souscription d'un contrat d'assurance auto, valable jusqu'au 31/12/2016.
LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie
par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret et sa filiale GMF ASSURANCES.
Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.

17 L'enseignement supérieur à la croisée des chemins



4 Grande-Bretagne Retour de la méritocratie



8 PLFSS 2017 Sécu : moins de déficit, moins de services



13 Complémentaires Craintes et incertitudes pour les personnels d'éducation



14 Discrimination Ségrégation dans les collèges parisiens : des solutions ?



15 Cnesco Inégalités scolaires : un rapport qui interroge

24 Transports Hyperloop, le train du futur ?



28 Le Festival d'automne fait le « portrait » de Krystian Lupa



30 Rencontre avec Tiago Rodrigues

Revue de la
Fédération Syndicale Unitaire
104, rue Romain Rolland
93260 Les Lilas
Tél. : 01 41 63 27 30
Fax : 01 41 63 15 48
Internet : www.fsu.fr
Mél : fsu.nationale@fsu.fr
pour@fsu.fr
N° CP : 0720-S07429
N° ISSN : 1246-077 X

Directeur de la publication :
Bernadette Groison
Rédaction :
Aline Becker,
Grégory Bekhtari
Monique Daune,
Hervé Moreau,
Jacques Mucchielli,
Marie-Rose Rodrigues-Martins.
Conception :
NAJA presse

Publicité :
Com d'habitude publicité
Clotilde Poitevin
25, rue Fernand-Delmas
19100 Brive
Tél. : 05 55 24 14 03
contact@comdhabitude.fr
Compogravure : CAG
Impression : SIEP
Crédit photo couverture :
Tréviers/Naja
Prix au numéro : 0,70 €

Abonnement : 5,60 €
Si vous changez d'adresse,
veuillez communiquer
vos nouvelles coordonnées
à votre syndicat.



ÉDITO

Place aux agents !

Des discours sur nos ancêtres les Gaulois à la théorie du genre en passant par Calais, on ne peut pas dire que l'actualité soit empreinte de modernité...

Et dans ce contexte, la campagne pour les élections présidentielles commence mal pour la Fonction publique !

Nous assistons en effet, avec les primaires de la droite, à une course à l'échalote pour savoir qui sera le meilleur pour réduire encore plus la dépense publique, allonger le temps de travail, réduire le nombre de fonctionnaires, remettre en cause le statut... Et nombre de rapports qui sortent sont instrumentalisés et même parfois détournés de leur contenu qu'il s'agisse du rapport Laurent sur le temps de travail des agents de la Fonction publique ou encore de celui du CNESCO sur l'Éducation prioritaire. Pour la FSU pas d'hésitation !

Place aux agents ! Emploi, conditions de travail, salaires et après avoir obtenu le dégel du point d'indice et son augmentation de 1,2 %, revendication d'un plan de rattrapage pour améliorer les rémunérations, PPCR pour toutes et tous, statut, formation, droits nouveaux comme par exemple avec le « Compte Personnel de Formation », amélioration du statut au service de l'intérêt général, conditions du vivre ensemble...

il n'y a pas pour la FSU de sujet tabou ni de petite question, l'engagement est total pour améliorer la situation de toutes et tous.

C'est pour confirmer cela que la FSU vient de s'adresser une nouvelle fois aux agents.

Et c'est pour cela qu'avec eux, elle reste mobilisée.



Bernadette Groison

Soutien aux travailleurs mexicains

Depuis 2015, le nord du Mexique est marqué par des mouvements de lutte de grande ampleur dans les maquiladoras, ces usines d'assemblages de produits d'exportation pour les multinationales. Les salariés et la population se sont révoltés contre les multiples formes d'exploitation qu'ils y subissent. Conditions de travail inacceptables, salaires indécents sont le quotidien des salariés. Les femmes, qui constituent la majorité des personnels de ces usines, sont les principales victimes du contexte de violences extrêmes dans la région, auquel l'industrie maquiladora a contribué.

Alors que le Mexique a ratifié les conventions internationales, notamment celles de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) qui garantissent le respect des libertés syndicales et des droits des femmes et des hommes, rien n'est fait pour protéger les femmes qui subissent les comportements sexistes et les harcèlements sexuels. La FSU, avec d'autres organisations syndicales nationales et internationales ont dénoncé les nombreuses intimidations et les entraves aux droits des salariés et adressé un message de soutien aux mexicains en lutte dans les usines.

Grande-Bretagne

Retour de la méritocratie

Ayant succédé en juillet à David Cameron qui avait démissionné après le vote des Britanniques en faveur du Brexit, Theresa May ne devrait pas activer avant début 2017 l'article 50 du traité de Lisbonne qui permettra au Royaume-Uni de sortir de l'Union européenne. Prédissant des « moments difficiles » pour le pays, la nouvelle Première ministre conservatrice a également annoncé un « programme radical de réformes sociales ».

Une des mesures dévoilées consiste à rétablir la sélection des élèves à l'entrée du secondaire en réintroduisant une nouvelle génération de « Grammar Schools ». Scolarisant les meilleurs élèves après un examen ultra-sélectif à l'âge de 11 ans, ces écoles ont été abolies il y a plus de cinquante ans. En principe du moins, car il en reste 163 aujourd'hui.

Elle-même ancienne élève de ces filières d'excellence, celle que certains surnomment déjà « la nouvelle Margaret Thatcher » veut permettre l'ouverture de ces nouvelles écoles et



Après le Brexit, le retour des « Grammar Schools » ?

encourager les « comprehensive schools » (établissements non sélectifs actuels) à se transformer en grammars grâce à des financements publics. Pour y parvenir, elle doit faire abroger la loi de 1998 - introduite par le travailliste Tony Blair et soutenue par son successeur conservateur David Cameron - qui interdisait justement de créer de nouvelles écoles sélectives.

Après le dossier explosif du Brexit, le retour annoncé de la méritocratie scolaire pourrait donc à nouveau diviser les citoyens britanniques.

La réforme envisagée va en tout cas à l'encontre de toutes les études, notamment celles de l'OCDE, qui montrent que les systèmes qui sélectionnent tôt les élèves au cours de leur cursus scolaire sont ceux qui accroissent les inégalités sociales. ♦

Monique Daune

Anaïs Flores : « La laïcité protège la liberté de conscience »

C'EST L'ACTU

Qu'est ce qui vous a incitée à créer le Cercle des Enseignants laïques et à écrire ce livre avec Jean Baubérot ?

Enseignants dans le 93, nous faisons le constat amer que l'incompatibilité supposée de nos élèves avec les « valeurs » de la République était un leurre médiatique qui masquait notre réalité quotidienne : classes surchargées, manque de moyens matériels et humains. Nous avons alors sollicité Jean Baubérot, historien de la laïcité, pour échanger avec lui.

Vous utilisez la formule de "laïcité apaisée" dans le titre que vous avez choisi. Comment définiriez-vous la laïcité, sa fonction et ses objectifs en France en 2016 ?

La laïcité est un principe juridique qui assure la liberté de conscience, et la liberté de manifester ses croyances. Elle garantit par ailleurs l'égalité de traitement de tous les citoyens depuis 1905, grâce à la séparation des Églises et de l'État et à la neutralité des locaux et des fonctionnaires. Avec la loi de 2004 dite du voile à l'école, la neutralité s'applique alors éga-

lement aux élèves, entraînant des conflits (taille des bandeaux ou des jupes, etc.). Or, selon nous, c'est dans un cadre apaisé, où la laïcité protège la liberté de conscience, que l'école peut jouer son rôle émancipateur.

En quoi votre manuel peut-il être utile aux enseignants sur le terrain ?

Le manuel est organisé en deux parties : une première partie « théorique » fait le point sur l'histoire de la laïcité et les fondements philosophiques à l'origine des débats actuels. La seconde, pratique, donne des clés pédagogiques pour appliquer et enseigner la laïcité dans les établissements dans le cadre juridique actuel : que faire, par exemple, si un élève défend des arguments religieux en classe ?

Propos recueillis par Grégory Behrtari



Anaïs Flores, co-auteur du Petit manuel pour une laïcité apaisée avec Caroline Izambert, Florine Leplatre, Jérôme Martin, Paul Guillibert et Jean Baubérot.



RECYCLAGE DES PAPIERS

Eduquez vos élèves à l'éco-citoyenneté !

En classe, le papier est le support de tous les enseignements. Omniprésent, les élèves l'utilisent pour lire, écrire, dessiner. Travailler sur son recyclage permet de sensibiliser vos élèves aux éco-gestes et à l'importance de leur rôle dans cette boucle vertueuse. Avec le programme pédagogique Léo Folio, abordez l'éducation au développement durable à travers le cas concret du papier !

Réduire, réutiliser, recycler

Conçu en concertation avec les professeurs et en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le programme pédagogique Léo Folio s'adresse aux élèves de l'école élémentaire et de 6^e. En lien avec le socle commun, il répond pleinement aux orientations pédagogiques des programmes scolaires. Travailler sur le recyclage des papiers permet d'accompagner les élèves dans la maîtrise des apprentissages fondamentaux à travers des actions concrètes conduites avec les acteurs du territoire.

Déjà plus de **600 000 élèves sensibilisés** grâce au programme Léo Folio !

→ **Commander gratuitement les outils sur www.ecofolio.fr/jeunesse**
Pour toutes questions
01 53 32 86 70 ou jeunesse@ecofolio.fr

Des supports pédagogiques gratuits

1 UN LIVRET ET DES FICHES D'ACTION



2 UNE MÉDIATHÈQUE



3 DES MODULES E-LEARNING



4 UNE EXPOSITION ITINÉRANTE



ET AUSSI...

Pour le secondaire, le programme pédagogique Défi papiers. Entièrement dématérialisé, il propose une méthodologie pour mettre en place le tri des papiers dans les établissements scolaires. Défi papiers s'inscrit dans le cadre d'un véritable projet, piloté par les enseignants, réalisé par les élèves. Pour en savoir plus www.ecofolio.fr/jeunesse

Extrême-droite : des idées fausses

« Les étrangers vivent sur le dos des Français », « Les musulmans veulent imposer leur religion partout »,... Ces affirmations qui désignent des boucs émissaires face aux maux de la société attisent les haines et renforcent les communautarismes. L'extrême-droite ne cesse de les brandir tels des slogans pour justifier ses orientations politiques de repli sur soi et de rejet des solidarités. Face à ces discours simplistes, des syndicats, dont la FSU, et des associations ont publié avec les éditions de l'Atelier une seconde version, revue et augmentée de l'ouvrage « En finir avec les idées fausses propagées par l'extrême droite », sous la plume du journaliste Vincent Edin. Reprenant près de 80 slogans diffusés par l'extrême droite, il démontre, en s'appuyant sur des chiffres et des analyses, leur caractère mensonger.



Retraités : des mesures urgentes

Le 29 septembre, les retraités étaient dans la rue pour manifester contre la paupérisation qui les touche. L'intersyndicale des « 9 », à l'initiative de cette journée d'action, a été reçue en audience au cabinet de Marisol Touraine pour aborder les questions de pouvoir d'achat, d'aide à l'autonomie ainsi que de l'accès aux soins et aux services publics. Le ministère des affaires sociales et de la santé n'a fait aucune proposition concrète. Alors que les pensions des retraités n'ont, cette année encore, pas été revalorisées, la mobilisation se poursuit.



Présidentielles

Vers un livre blanc ?

La campagne des élections présidentielles n'est pas encore ouverte officiellement mais un certain nombre de candidats déclarés ou potentiels ont commencé à annoncer leur programme.

Plusieurs candidats à droite n'hésitent pas à tenir des propos qui reprennent et banalisent les idées de l'extrême-droite. D'autres, ou parfois les mêmes, s'expriment de manière agressive contre la Fonction publique et ses agents en annonçant des réductions massives d'emplois publics et une remise en cause du statut de fonctionnaires. Les questions sociales qui préoccupent les citoyens - et donc les futurs électeurs - sont en revanche peu abordées. Traiter toutes ces questions (emploi, pouvoir d'achat, conditions de travail et de vie, santé, avenir des retraités, crise du milieu agricole...) suppose de mettre en avant des alternatives économiques et sociales qui relèvent d'un choix de société en matière de fiscalité, de protection sociale, de politiques en faveur des êtres humains et de la planète.

Adoptée grâce à l'utilisation du 49.3 alors qu'elle constitue une régression sociale sans précédent, la loi travail a été promulguée en août malgré une forte mobilisation unitaire inscrite dans la durée. Dans le cadre de l'intersyndicale mobilisée contre cette loi, la FSU reste déterminée à poursuivre son engagement pour conquérir de nouveaux droits pour les salariés.

Elle propose notamment de constituer des « ateliers revendicatifs » dans tous les départements et dans tous les sec-

teurs professionnels afin d'élaborer un « livre blanc pour l'emploi » qui porte les revendications et aspirations des salariés, du privé comme du public. Ce « livre blanc » serait ensuite remis au gouvernement, aux élus mais aussi aux futurs candidats à l'élection présidentielle. L'idée est de donner des outils aux salariés et aux jeunes pour leur permettre de poursuivre l'action afin d'empêcher les régressions et de conquérir des droits nouveaux. ♦

Monique Daune

CETA : non à sa validation par le parlement européen

Le TAFTA, projet d'accord de libre échange et de libre investissement entre les États-Unis et l'Union Européenne est politiquement suspendu. Mais le CETA, accord du même type avec le Canada, est sur le point d'être validé à l'occasion du sommet européen du 18 octobre, avant son passage au parlement européen. S'il était adopté, les entreprises résidant au Canada pourraient attaquer l'U.E ou ses États à chaque fois qu'une réglementation menace leurs profits actuels ou futurs. Les mobilisations ont permis de faire connaître et de freiner ces projets. Il faut impérativement les poursuivre et les revoir pour stopper définitivement ces accords dangereux pour la démocratie, la qualité de vie et l'environnement.

**VOUS ENSEIGNEZ, NOUS ASSURONS,
À CHACUN SA VOCATION !**



Assurance Auto AMF Assurances, adaptée à vos besoins et à votre budget !

Votre métier d'enseignant vous expose à des risques spécifiques dont vous devez tenir compte au moment de souscrire votre assurance Auto.

AMF Assurances, en plus des garanties étendues (vol, bris de glaces, dommages, remboursement en valeur à neuf...) vous fait bénéficier de garanties faites pour vous.

Par exemple, lorsque votre véhicule est vandalisé par un élève ou un parent d'élève, si vos effets personnels (cartable, ordinateur portable) sont volés, si vous réalisez de nombreux déplacements professionnels...

Vous êtes couvert !

Renseignez-vous sur l'ensemble de nos garanties :
amf-assurances.fr/enseignants

Nouvelles baisses d'impôts sur le revenu

La baisse de l'impôt sur le revenu initiée en 2014 sera poursuivie et amplifiée en 2017. Cette fois, le gouvernement annonce une réduction d'impôt de 20 % pour les contribuables dont le revenu fiscal de référence (RFR) n'excède pas 18 500 € par an pour les célibataires et 37 000 € pour les couples, un plafond majoré de 3 700 € par demi-part supplémentaire. Au-delà, la réduction sera dégressive tant que le RFR ne dépasse pas respectivement 20 500 et 41 000 € (+ 3 700 € par demi-part supplémentaire). La mesure concernerait 7 millions de foyers fiscaux pour un gain moyen de 154 € par foyer et un coût global estimé à plus de 1 Md€. Le crédit d'impôt de 50 % pour l'emploi d'aides à domicile est par ailleurs généralisé à l'ensemble des ménages, pour un coût global de 1 Md €. L'extension devrait particulièrement bénéficier aux retraités non imposables.

PLFSS 2017

Sécu : moins de déficit, moins de services

Dévoilant le 23 septembre les grandes lignes du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2017, Marisol Touraine a promis un trou de la Sécu quasiment nul l'an prochain avec un solde négatif estimé à seulement 400 millions € pour le régime général.

Seule la branche maladie serait en déficit, les trois autres branches étant soit à l'équilibre (famille) soit excédentaires (vieillesse et accidents du travail-maladies professionnelles). Mais si on ajoute à ces 400 millions les 3,8 Mds € de déficit du Fonds de solidarité vieillesse (FSV) qui prend en charge ce qui relève de la solidarité pour les retraites (minimum vieillesse, cotisations des chômeurs, majorations de pensions pour 3 enfants...), le déficit global atteindrait 4,2 Mds €, le retour complet à l'équilibre des comptes étant annoncé pour 2019.

On pourrait s'en réjouir si ce



4 Mds € d'économies drastiques ne vont pas arranger l'hôpital.

retour n'était pas dû en grande partie aux mesures régressives imposées depuis plusieurs années: recul de l'âge de la retraite à 62 ans et allongement de la durée de cotisations, modulation des allocations familiales, baisse du taux de remboursement des dépenses de santé (en dehors des affections de longue durée, prises en charge à 100 %) etc.

La légère augmentation de l'objectif national des dépenses d'assurance-maladie

(de +1,75 % à +2,1 %) ne permettra même pas de financer les dépenses nouvelles accordées (+2 € pour la consultation médicale standard au 1^{er} mai 2017, revalorisation du point d'indice des agents hospitaliers et de leurs carrières). Pour réduire à seulement 2,4 Mds € le déficit de la branche maladie en 2017, le gouvernement a prévu 4 Mds € d'économies drastiques. Une mesure sans précédent depuis 2012 alors que 36 % de la population renonce déjà aux soins de santé indispensables. ♦

Monique Daune

Budget 2017

Une année d'élection

Le Ministre de l'Économie et des Finances a présenté le 28 septembre le dernier projet de loi de finances du quinquennat (PLF 2017) en indiquant que le gouvernement maintenait son objectif de ramener l'an prochain le déficit public du pays à 2,7 % de son PIB.

Le Haut conseil des finances publiques, chargé d'évaluer le réalisme des prévisions du gouvernement, a jugé « improbable » l'objectif de déficit public

du gouvernement, et même « incertain » le retour de ce déficit en dessous de la barre des 3 %. Il a en effet estimé « optimiste » l'hypothèse du gouvernement en matière de croissance (+1,5 %, comme celle qu'il avait déjà prévue pour 2016), compte tenu des multiples incertitudes qui pèsent sur la conjoncture économique.

Le gouvernement doit trouver 14 Mds € pour financer ses pro-

jetés comme la lutte contre le terrorisme et la priorité à l'éducation. Mais il poursuit dans le même temps sa politique de baisse des impôts et d'allègement des cotisations sociales. Au-delà de la réduction de l'impôt sur le revenu pour les couches moyennes (voir ci-contre), il confirme celle du taux de l'impôt sur les sociétés (de 33 % à 28 %) qui concernera en 2017 les PME dont les bénéfices n'excèdent pas

75 000 €. Il prévoit aussi de faire passer de 6 à 7 % le taux du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en lieu et place de la suppression de la contribution sociale de solidarité des sociétés, prévue dans la dernière tranche du Pacte de responsabilité, ce qui lui permet d'imputer ce nouveau cadeau aux entreprises sur le budget suivant, après les élections présidentielles. ♦

M. D.

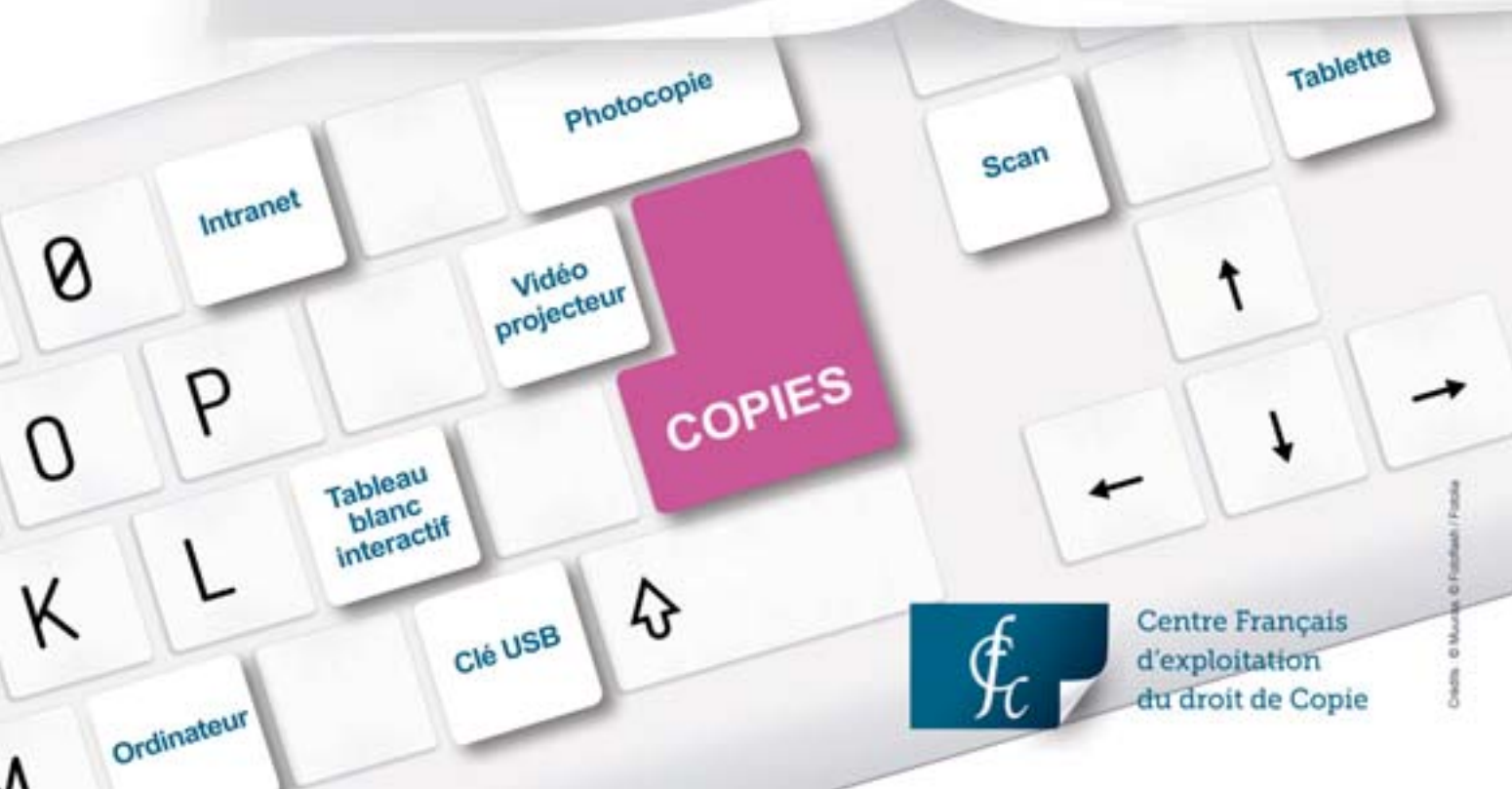
N'oubliez pas

de respecter le droit d'auteur

quand vous diffusez des copies

de presse et de livres

- Limitez vos copies à des **extraits**
- Indiquez les **références bibliographiques** des publications que vous utilisez
- Déclarez les **œuvres** que vous copiez quand votre établissement vous le demande



Centre Français
d'exploitation
du droit de Copie

Surpopulation carcérale

Entre 10 309 et 16 143 nouvelles cellules d'ici le 1^{er} janvier 2025. C'est l'engagement pris par le garde des Sceaux pour garantir l'encellulement individuel dans les prisons, un principe inscrit dans la loi depuis plus de 140 ans. Alors qu'il y a aujourd'hui près de 70 000 détenus pour 58 000 places dans les prisons françaises, Jean Jacques Urvoas, ministre de la justice présentait, le 20 septembre, son rapport sur la surpopulation carcérale. Si l'encellulement individuel est au cœur de son rapport, le ministre a déclaré que cela ne se ferait pas sans moyens. Il a donc demandé 1,1 milliard d'euros dans le projet de loi de finances de 2017 ; une nécessité selon lui pour financer dans l'immédiat la construction de 4 355 places dans certaines maisons d'arrêt et la création de 2 513 places dans des quartiers de préparation à la sortie (QPS), avec 16 nouveaux quartiers. Il a également défendu une loi de programmation « à l'abri des clivages politiques » pour stabiliser les crédits immobiliers et le budget pénitentiaire. S'il reconnaît que « l'inflation carcérale » doit être appréhendée dans une politique plus globale permettant le développement de peines alternatives à l'incarcération, il n'a promis qu'un bilan prochain. De nombreuses associations, telles que la LDH ou l'OIP, dénoncent une fuite en avant carcérale.



Pénibilité au travail

La lente marche de la reconnaissance

Depuis le 1^{er} juillet dernier, dans le privé, le compte personnel de prévention de la pénibilité (C3P) est entré intégralement en vigueur. Mais les mailles du filet sont très larges et la Fonction publique est pour l'instant délaissée.

La reconnaissance de la pénibilité avait été présentée en 2003 comme une contrepartie de la réforme des retraites. Elle a abouti au texte instituant le C3P en 2014.

Cette reconnaissance est essentielle car des atteintes irréversibles à la santé sont provoquées par certaines conditions de travail, et des inégalités d'espérance de vie très importantes en découlent. Indépendamment du recul imposé de l'âge de départ à la retraite qui a donné une visibilité certaine à cette injustice, il est essentiel de reconnaître, de compenser, et de faire reculer la pénibilité au travail.

Après des négociations maintes fois reportées (13 ans entre les premiers engagements et l'entrée en vigueur...), le C3P permet aux salariés confrontés aux contraintes répertoriées d'accumuler des points ou-

vrant des droits à formation pour changer de poste, à réduction du temps de travail et à départ anticipé à la retraite. Dix critères associés à des seuils quantifiables ont été retenus, et chaque branche doit élaborer un référentiel des métiers exposant à une ou plusieurs formes de pénibilité. Mais les seuils annuels sont très restrictifs, voire réducteurs, et vont exclure une très grande partie des salariés ; notamment ceux qui sont exposés en dessous du seuil retenu, que ce soit à un ou plusieurs facteurs de risques, ou encore les pré-

caires qui passent d'un employeur à un autre.

Par ailleurs, les critères élaborés à partir des emplois majoritairement masculins de l'industrie et du BTP n'ont pas intégré les contraintes physiques et psychologiques des métiers de la santé, du social ou de l'éducation.

La concertation ébauchée dans la Fonction publique est donc essentielle mais elle ne peut se limiter à une simple transposition des critères du C3P et ne doit pas déboucher sur un nouveau recul des catégories actives. ♦

Hervé Moreau

Un million d'emplois climatiques

Près d'un an après la COP 21, la question se pose de traduire en actes l'engagement de rester sur une trajectoire climatique mondiale largement en dessous de +2°C pour éviter les pires impacts des changements climatiques.

La transition écologique aura des effets sur l'emploi : certains secteurs profiteront largement de la dynamique (énergies renouvelables, rénovation des bâtiments...) mais d'autres perdront des emplois (transport routier, centrales au charbon, raffineries...) et devront proposer à leurs salariés des offres de reconversion adaptées à leurs besoins.

Une première réunion a eu lieu à Paris le 29 septembre pour décliner concrètement en France la campagne « One Million Climate Jobs » avec toutes les organisations qui se sont déclarées disponibles, dont la FSU.



Non titulaires

Contre la précarité dans la Fonction publique

Aujourd'hui, un agent sur cinq n'est toujours pas titulaire. Le dispositif de la loi de résorption de la précarité Sauvadet reste bien insuffisant pour enrayer cette crise. 5,417 millions de personnes travaillaient dans les trois versants de la fonction publique hors 183 500 bénéficiaires de contrats aidés, soit 20,0 % de l'emploi total (salarié et non salarié) en France (Métropole + DOM), au 31 décembre 2013. Depuis le recours aux vacataires n'a pas baissé. Les agents recrutés sur des fonctions normalement assu-

rées par des fonctionnaires ou sur des fonctions uniquement mises en œuvre par le biais de contrats, qu'ils soient contractuels de droit public, recrutés en CUI ou même encore fonctionnaires à temps incomplet dans le versant territorial, subissent des conditions d'emploi et de rémunération inacceptables que la FSU conteste.

C'est pourquoi elle organise le jeudi 13 octobre prochain à Paris une nouvelle journée de témoignages et d'actions à la suite de laquelle un docu-



© BRUNALIA

ment de synthèse sera envoyé au gouvernement et aux groupes parlementaires pour

réaffirmer nos revendications et exigences. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

EXTENSION

RÉNOVATION

AMÉNAGEMENT



LA GARANTIE DU RÉSULTAT

POUR VOS TRAVAUX, ON S'OCCUPE DE TOUT ET ÇA CHANGE TOUT !



AVANT



APRÈS

- CONCEPTION
- COORDINATION
- RÉALISATION

PLANS,
ESQUISSES,
PERSPECTIVES,...

jusqu'à

-25%*

DE REMISE
sur votre
étude technique

Pour bénéficier de cette offre, indiquez votre code promo **CAMHAB01**

PROFITEZ-VITE DE VOTRE VISITE CONSEILS GRATUITE !

0 810 715 800

PREMIER D'UN APPEL LOCAL DEPUIS UN POSTE FIXE

*Offre réservée aux clients particuliers. Voir les conditions générales de vente sur le site www.camif.com. Camif Habitat est une filiale de Camif. Camif Habitat est une entreprise à participation égale entre le groupe Camif Habitat et le groupe Camif Habitat. Camif Habitat est une entreprise à participation égale entre le groupe Camif Habitat et le groupe Camif Habitat. Camif Habitat est une entreprise à participation égale entre le groupe Camif Habitat et le groupe Camif Habitat.

Travailleurs handicapés : Des droits renforcés

Dix ans après sa création, le fond pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction Publique (FIPH FP) est renforcé dans son fonctionnement et ses prérogatives. Un nouveau décret remplaçant celui de 2006 vient élargir son champ d'intervention et crée de nouveaux droits. Cette structure reçoit les contributions des employeurs publics n'ayant pas atteint un taux de 6 % de personnels en situation de handicap et les reverse ensuite aux employeurs publics qui en font la demande pour financer les aménagements et adaptation de postes, les formations des travailleurs handicapés ou encore rémunérer les agents chargés d'accompagner les personnes handicapées. Dorénavant, il pourra aussi financer « l'accessibilité des locaux professionnels » et « l'accessibilité numérique des systèmes d'information, de communication et de gestion développés dans le cadre de l'activité professionnelle ». Autre changement important, les agents handicapés eux-mêmes pourront saisir directement le FIPH, dans le cas où ils n'obtiendraient pas de réponse ou se verraient opposer un refus de l'employeur d'aménager leur poste de travail. Parallèlement à cet élargissement du champ d'action, une réflexion doit être engagée sur les financements qui vont mécaniquement se tarir à mesure que le taux d'emploi approche les 6 %.



© GREGORIANA

Fonction publique

Droit à la formation continue

En janvier 2017, un compte personnel de formation (CPF) devrait voir le jour pour les agents de la fonction publique. Créer et rendre effectifs de nouveaux droits est le véritable enjeu de la concertation en cours.

Tous les agents devraient bénéficier d'une formation continue favorisant l'accomplissement personnel sous toutes ses formes, sur le temps de travail et aux frais de l'employeur. On est, jusqu'à présent, très loin du compte. Le Droit individuel de formation (DIF) a été trop rarement voire par du tout mis en œuvre et ce sont bien souvent les plans annuels de formation qui ont été étiquetés « DIF », sans droits nouveaux pour les agents.

Dans le cadre d'une concertation « développement des compétences et parcours professionnels des agents », la Ministre de la Fonction Publique propose une transposition du CPF existant dans le privé. Les agents publics pourraient accumuler 24 heures par an de droits de formation sur un

compte unique et « portable » d'un employeur à l'autre, y compris entre secteur public et privé, jusqu'à 120 heures, puis 10 heures par an jusqu'au plafond de 150 heures. Un service dématérialisé permettrait d'informer et d'accompagner les personnels.

La FSU ne cesse de pointer certaines limites ainsi que les conditions qui rendraient ce droit effectif. La formation continue doit pouvoir déboucher sur une qualification ou sur une certification; mais il ne faut ni limiter les choix des agents ni déboucher sur le

profilage des postes et des missions. Il est par ailleurs essentiel que ce droit soit choisi et accordé à la demande de l'agent et opposable à l'employeur. En conséquence, des moyens financiers suffisants sont dégagés. Enfin, les non titulaires ne doivent pas être oubliés.

Le texte doit être présenté en conseil commun de la fonction publique en décembre, mais la concertation a laissé, à ce jour, peu de marges de manœuvre. Il ne faudrait pas se limiter à un droit virtuel. ♦

Hervé Moreau



© FEVERSOMAX

Mobilisation nationale des infirmières

« le plan d'action santé » proposé par l'administration a provoqué le mécontentement des personnels de santé. Ceux-ci l'estiment trop éloigné des missions précisées dans les textes. Y sont préconisées notamment des consultations infirmières en maternelle alors que la loi prévoit une visite médicale. ainsi qu' en CE2. Les infirmières estiment qu'ils-elles n'ont pas à suppléer aux missions des médecins fixées par arrêté et circulaire C'est pourquoi ils-elles étaient mobilisé-e-s le 29/09 à l'appel du SNICS pour défendre leur spécificité et leurs missions, refuser le redéploiement des postes et réclamer des créations à hauteur des besoins.

Complémentaires

Craintes et incertitudes pour les personnels d'éducation

La FSU a fortement pesé dans les discussions pour une protection sociale complémentaire solidaire et de haut niveau. Mais le risque est grand de voir un recul des solidarités, intergénérationnelles notamment.

D'ici quelques semaines, le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MENESR), agissant aussi pour le ministère de la Culture et de la Communication (MCC) et celui de la Ville, de la Jeunesse et des Sports (MVJS), publiera l'appel à concurrence pour le référencement d'un ou de plusieurs organismes de protection sociale complémentaire. Il n'y aura qu'un seul référencement pour les trois ministères, le champ est donc immense... Les organismes candidats auront alors 45 jours pour faire connaître leur offre, et s'en suivra une procédure de vérifications réglementaires, de négociations avec les trois meilleurs organismes repérés et de sélection



D'ici quelques semaines sera publié l'appel à concurrence pour le référencement d'un ou de plusieurs organismes de protection sociale complémentaire.

de celui (ou ceux) qui signera (signeront) une convention de référencement pour les 7 prochaines années. Celle-ci prendra effet le 1^{er} juillet 2017. Il a fallu peser fortement pour que les organisations syndicales représentatives soient associées à l'élaboration du ca-

hier des charges, comme le prévoit pourtant la loi de 2010 sur le dialogue social. La concertation a permis d'obtenir un couplage intégral des garanties santé et prévoyance (invalidité et décès), alors que la circulaire de la DGAFP ouvrirait la possibilité d'un couplage partiel (invalidité ou décès). Mais sur la perte d'autonomie (dépendance), le MENESR entend respecter strictement les injonctions de la DGAFP. Cette dernière impose d'exclure la couverture de ce risque du cahier des charges et des critères de choix. Il s'agirait d'un grave recul. Jusqu'à présent son inclusion dans les offres globales a permis une solidarité et une mutualisation larges à faible coût pour les cotisants. Il y aurait en outre possibilité de référencer plusieurs organismes, ce qui segmenterait les populations couvertes, avec le risque de voir des pra-

La FSU s'adresse aux salariés du public

Dans la période de campagne présidentielle qui s'ouvre, les remises en cause de la Fonction publique et de ses agents vont bon train. Face aux attaques parfois virulentes, il est nécessaire de promouvoir la Fonction publique en pointant la nécessité de son développement comme outil essentiel de la solidarité et de l'accès aux droits pour toutes et tous et de défendre les intérêts des agents. La FSU s'est adressée à l'ensemble des agents pour rappeler son engagement sans faille et quotidien, à défendre et améliorer leur situation et leurs droits, à faire évoluer la médecine de prévention et l'action sociale, à revaloriser les salaires et lutter contre la précarité mais aussi à créer des droits nouveaux. La FSU réaffirme que « c'est grâce au travail et à l'engagement quotidiens de chacun et chacune des plus de cinq millions d'agents de la Fonction publique que cela est possible. » Avec eux, elle reste mobilisée pour défendre et améliorer la situation de chacun et chacune.

MGEN : Changement de formule possible avant le 31 octobre

Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'offre globale de la MGEN comporte 4 formules différentes (Initiale, Équilibre, Référence et Intégrale) qui correspondent à des taux de cotisation plus ou moins élevés (chaque taux dépendant par ailleurs de la tranche d'âge) et qui ouvrent droit à des prestations plus ou moins « généreuses ». L'an dernier, seuls les nouveaux adhérents avaient eu le choix entre ces 4 formules, les anciens ayant basculé automatiquement vers la formule Référence. Si ces derniers veulent changer de formule à partir du 1^{er} janvier 2017, ils devront obligatoirement en informer leur section départementale MGEN, avant le 31 octobre 2016.

tiques commerciales attractives en direction des jeunes générations, a priori en bonne santé, laissant la mutuelle historique (MGEN) en charge des risques les plus lourds. Après avoir interpellé le ministre de la Fonction publique, la FSU, en intersyndicale Fonction publique, a saisi le Premier ministre pour qu'une autre orientation soit donnée par la DGAFP. 💧

Hervé Moreau

Enseignement professionnel, un appel du Snuep

La rentrée dans les lycées professionnels (LP) est d'abord marquée par les effets de la crise du recrutement des enseignants : un poste sur quatre n'a pas été pourvu pour la session 2016, alors que le nombre de postes ouverts est en baisse. Les classes restent de ce fait surchargées dans certaines filières.

L'engagement du gouvernement à créer 1 000 postes dans l'enseignement professionnel public ne pourra être tenu sans une réelle amélioration de la formation initiale mais aussi de l'attractivité du métier et des filières. Le bilan de la réforme du lycée ne va pas dans ce sens : la question des moyens pour les LP n'a pas été évoquée. Les mesures pour permettre la réussite de l'entrée en seconde professionnelle non plus.

Au contraire, le développement de l'apprentissage – un système coûteux, discriminatoire et inefficace – est conforté via les jumelages collèges/CFA. Un dispositif de réorientation doit être garanti aux élèves à la fin octobre, mais aucune ouverture de places n'est prévue. Seule la fin de l'évaluation certificative en seconde, étape vers un retour à des examens nationaux terminaux, est avancée. Pourtant, la casse des diplômes professionnels s'intensifie avec des fusions et des rénovations de baccalauréats incohérentes. C'est pourquoi le SNUEP-FSU appelle les personnels à signer et à faire signer « l'appel collectif pour l'avenir des lycées professionnels publics ».



Discrimination

Ségrégation dans les collèges parisiens : des solutions ?

Une récente étude menée par l'économiste Julien Grenet démontre que les collèges parisiens reproduisent la ségrégation. Thomas Piketty a, dans un article du Monde daté du 1^{er} septembre 2016, analysé cette étude.

En 2015, le ministère avait avancé des propositions d'expérimentation sur Paris. Mais les propositions n'ont jamais été reprises bien que la ségrégation ait atteint un niveau très élevé dans les collèges. Les travaux de Grenet ont mis en lumière le rôle que pourraient jouer les collèges privés sous contrat dans ce but de mixité. À Paris on compte 175 collèges dont 60 privés sous contrat. S'il y avait une vraie mixité on retrouverait un pourcentage d'élèves provenant de familles d'ouvriers, chômeurs ou inactifs de 16 % dans chaque collège (16 % viennent de milieux socialement défavorisés). Or certains collèges n'accueillent que 1 % voire moins d'élèves de ces milieux.

Les inégalités territoriales accentuent le phénomène. Le revenu moyen des habitants des quartiers est un élément qui permet également de comprendre comment cette ségrégation résidentielle entraîne une ségrégation scolaire.

Les solutions pourraient être des règles d'affectation communes pour les collèges publics et privés sous contrat ; Le réseau important de transports sur Paris, la densité de population permettrait d'instaurer facilement

plus de mixité en modifiant la carte scolaire et les périmètres de recrutement. Enfin la procédure Affelnet, qui prend en compte les situations sociales en attribuant des points supplémentaires aux élèves des milieux les plus populaires, a fait quelques preuves au niveau des lycées et pourrait être appliquée aux collèges. Pour la FSU, cette étude relance le débat sur le dualisme scolaire et les inégalités. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

Colloque FSU : priorité à l'Éducation et la formation

L'heure est à l'engagement pour l'Éducation et la formation qui doivent être au cœur des enjeux actuels et des priorités. Cela implique de travailler sur les conditions du métier, sur la professionnalisation, de respecter les personnels, de les former, d'en finir avec les pratiques managériales et les injonctions hiérarchiques. C'est pourquoi la FSU, force de propositions, organise un colloque à Paris sur l'Éducation les 6 et 7 décembre prochains pendant lequel seront discutées toutes ces questions. Ce colloque sera suivi par des États généraux sur la formation les 11 et 12 janvier.

Cnesco

Inégalités scolaires : un rapport qui interroge

Le Conseil national d'évaluation du système scolaire (CNESCO) vient de publier un rapport accablant sur le système éducatif français. S'il interroge fortement, il convient toutefois d'en nuancer certains aspects.

Ce rapport dresse de sévères constats pour le système éducatif, et notamment l'éducation prioritaire. Vingt-deux contributions de chercheurs corroborent les analyses de la FSU et dénoncent les inégalités que le système actuel reproduit : ségrégation scolaire, manque de prise en charge de la difficulté scolaire, choix pédagogiques qui excluraient les élèves des milieux populaires des apprentissages, insuffisance du budget alloué à l'éducation prioritaire. Toutefois les dispositifs mis en œuvre depuis 5 ans dont les effets commencent tout juste à se



Un rapport accablant : ségrégation scolaire, choix pédagogiques excluant, insuffisance du budget alloué à l'éducation prioritaire...

faire sentir (dispositifs de moins de 3 ans, *Plus de maîtres que de classes*, formation des équipes) mériteraient d'être évalués à long terme et abondés. L'allègement des effectifs, les mesures de prévention, une réelle formation continue des personnels doivent être mis en

place pour permettre de réduire ces inégalités.

Plutôt que de peser sur le moral des personnels qui s'engagent au quotidien, ce rapport peut être vu comme un point d'appui à ces propositions.

Enfin, l'État doit jouer son rôle dans la politique de la ville afin de lutter contre la ségrégation urbaine. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

PPCR

Quelle évaluation des enseignants ?

Le Ministère a présenté aux syndicats le document servant de point d'appui au rendez-vous de carrière. La profession a rejeté les orientations proposées qu'elle considère artificielles et anxiogènes. La FSU a réussi à faire bouger le ministère sur le bilan professionnel qui dorénavant n'est plus qu'un document d'appui mais qui à terme pourrait être remplacé par un simple guide de l'entretien professionnel. D'autres modifications devraient avoir lieu, notamment sur les items retenus dans la grille d'évaluation.

Mais des blocages perdurent : pas de déconnexion entre l'évaluation et le déroulement de carrière, création d'un 3^e grade réservé à une minorité, pas de hausse conséquente des moyens pour réinstaurer une véritable formation continue et rendre effectif l'accompagnement des enseignants.

Pour autant il s'agit d'obliger le ministère à garantir que la carrière se déroulera bien sur deux grades au moins pour tous, en augmentant le flux d'accès à la hors-classe et avec une « automaticité »,

une fois le 11^e échelon atteint. L'avancement des femmes doit pouvoir être garanti en respectant les principes d'égalité de parcours professionnel.

Il faut en outre une clause de sauvegarde pour ne pas pénaliser les personnels en fin de carrière avec la suppression du « grand choix ».

La place et le rôle des CAP doivent également être réaffirmés et garantis. Des revendications que la FSU portera jusqu'à la dernière réunion prévue le 13 octobre. ♦

M.R.R.M.

EPS à l'école : des inquiétudes

Deux députés du groupe PS ont remis à la Ministre un rapport dans lequel ils soulignent la disparition d'un temps d'EPS à l'école primaire, passé des 3 heures prévues à 2 h 15, et l'externalisation accrue de cette activité. Ils font 52 préconisations afin de redonner une place aux activités sportives à l'école et du sport en dehors de l'école. Un rapport qui devrait relancer le débat dont se sont déjà emparés le SNEP et la FSU.

Logiciel d'affectation post-bac : trop d'opacité

Le logiciel d'affectation post-bac est remis en cause par la commission d'accès aux documents administratifs qui constate trop d'opacité dans les critères d'affectations. Elle demande au MEN plus de transparence et la communication du code source de l'algorithme. Cela lui permettra de vérifier les critères et de proposer des améliorations. Il est urgent de lever l'ambiguïté à l'heure où la France souhaite promouvoir un modèle d'égalité dans l'accès à l'éducation.

Animation : suite de l'action

L'appel de l'intersyndicale animation du 19 septembre a mobilisé animateurs et ATSEM réclamant le retrait du décret du 2 août 2016 pérennisant les taux d'encadrement dérogatoires pour les accueils périscolaires organisés dans le cadre d'un Projet éducatif territorial (PETD) au détriment de la qualité éducative. Ils demandent également une formation de qualité, l'accès au CDI pour tous les animateurs du privé et à leur titularisation dans le public, le passage en catégorie A pour ceux assurant une mission d'encadrement et un vrai déroulement de carrière pour les ATSEM. L'intersyndicale envisage d'autres actions. Un recours devant le Conseil d'État a été déposé pour contester le décret.

IR Un autre regard sur l'actualité

L'Institut de recherches de la FSU publie une revue trimestrielle, **Regards croisés**. Elle se compose de 3 moments :

- **une partie artistique**, qui conjugue le plaisir esthétique et une réflexion sur le sens de la création aujourd'hui,
- **un dossier central** d'une trentaine de pages, qui cherche à proposer les approches les plus pertinentes et les plus claires sur un sujet de fond (Nuit debout et la question du nouveau démocratique dans le numéro de septembre),
- **un grand entretien** avec une personnalité intellectuelle et/ou politique marquante de notre temps.

L'ensemble constitue une sorte de boîte à outils, où chacun peut puiser les idées et les arguments qui lui permettront de mieux comprendre l'actualité et agir.

La Lettre électronique propose tous les mois un focus sur une question d'actualité. Elle en cerne les enjeux grâce à une sélection d'articles. Elle offre aussi une sélection de livres qui nous semblent éclairer les débats contemporains, et vous informe sur les événements à venir de l'Institut et de ses partenaires.

abonnez-vous à...

Regards croisés



Revue trimestrielle
Abonnement à la revue
26 € / an (4 numéros)

La lettre électronique



Cette lettre paraît
tous les mois
Abonnement gratuit
sur le site

L'institut de la FSU publie des livres



7 €



7,50 €



8 €

Toutes les publications de l'Institut sont sur www.institut.fsu.fr – Livres à commander à

Institut de recherches de la FSU

104, rue Romain Rolland 93260 LES LILAS – Tél. : 01 41 63 27 60 – E-mail : institut@institut.fsu.fr – Site Internet : www.institut.fsu.fr

Accompagné du chèque de règlement (2 € de frais de port en sus/livre)

L'enseignement supérieur à la croisée des chemins

Huit années consécutives de hausse des effectifs étudiants, un budget des universités inférieur en euros constants à celui de 2009, fusions d'universités, tirages au sort des étudiants, refus d'inscription et actions en justice, annonces sur la sélection en master... la rentrée universitaire 2016 n'aura pas été banale.

Dossier réalisé par :

Aline Becker, Grégory Bekhtari,
Monique Daune, Hervé Moreau,
Marie-Rose Rodrigues-Martins

© TRÉVIERS/ANJA

Il y a aujourd'hui plus de 2 500 000 étudiants dans les différentes composantes de l'enseignement supérieur, lequel ne recouvre pas que l'université. Autrefois réservé à une élite, il s'est développé à partir des années 50 avec une accélération depuis les années 80. Le processus de massification se poursuit encore aujourd'hui avec 60 000 étudiants de plus en 2015 et 40 000 cette année. C'est dans ce cadre qu'un nouveau public constitué de jeunes de catégories populaires a pu accéder aux études supérieures, mais dans des

conditions qui n'ont pas permis à tous de réussir leur parcours. Malgré quelques efforts de démocratisation, les inégalités sociales persistent car le système reste globalement caractérisé par des filières plus ou moins sélectives avec un accompagnement pédagogique très variable selon les cursus.

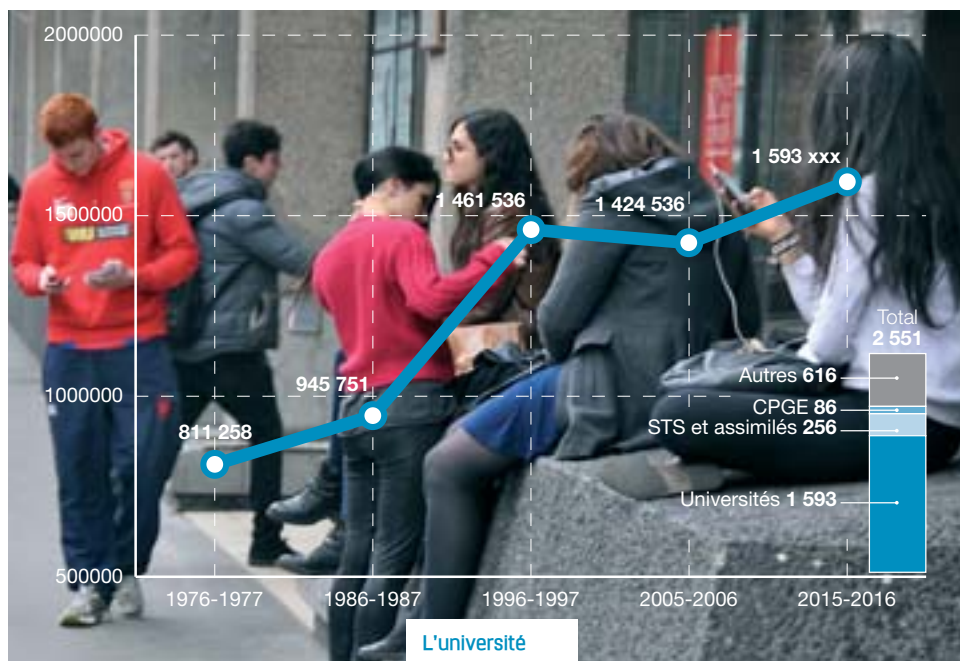
L'élévation du niveau de connaissances pour le plus grand nombre relève d'un choix de société. Les enjeux sont bien évidemment économiques, pour le pays et pour les étudiants. Il s'agit pour ces derniers d'obtenir un niveau de formation et

...

de qualification qui permette une pleine intégration dans le monde du travail. Mais dans un monde complexe, il ne faudrait pas que l'accès aux connaissances scientifiques et aux « outils » intellectuels soit réservé à une minorité, même importante (aujourd'hui plus de 44 % d'une classe d'âge). La diffusion du savoir est donc aussi une mission incontournable de l'enseignement supérieur. Cette double finalité ne peut être poursuivie que si le lien entre recherche et enseignement est maintenu et renforcé. Or, les évolutions imposées depuis la LRU par le biais d'une sélection des financements et une course au classement n'augurent rien de bon. À la dualité ancienne et contestable de notre système, s'ajoute désormais une partition entre « établissements ».

La concentration de la recherche et des financements sur des pôles dits d'excellence risque de faire passer en seconde zone les unités les plus petites qui se cantonneraient à une formation plutôt professionnelle. Associée à un budget dégradé, la mise en concurrence des établissements et des personnels va à l'encontre de la qualité de la recherche et de la démocratisation de l'enseignement. Le temps des études et de l'accès au savoir ne doit enfin pas être un temps de la précarité. Or, celle-ci marque le monde universitaire, tant du côté des personnels (33 % de contractuels) que des étudiants, dont une proportion croissante cumule études et petits boulots.

Une massification très sélective



L'université a connu une progression fulgurante du nombre d'étudiants entre 1976 et 1996. Mais ces 20 dernières années, l'université stagne au profit des autres établissements du supérieur, comme le montre notre colonne portant sur les effectifs totaux en 2015-2016 (en milliers).

L'enseignement supérieur français s'adresse à 2,5 millions d'étudiants. La massification des années 1980 à 2000 a d'abord bénéficié aux universités, avant de s'étendre aux autres établissements, notamment aux filières courtes. État des lieux.

2 551 000 étudiants étaient inscrits dans des filières de l'enseignement supérieur en 2015-2016. Ce chiffre record est en hausse de 12,3 % par rapport à la rentrée 2008 selon les données du MENESR. L'objectif fixé en 2005 de 50 % de diplômés de l'enseignement supérieur n'est pas loin d'être atteint avec 44 % des jeunes sortis de formation initiale en 2011-2013.

Mais derrière cette évidente massification de l'enseignement supérieur, se cache une réalité beaucoup plus complexe. En regardant ces résultats d'un peu plus près, 29 % des jeunes sortent diplômés d'études longues tandis que 15 % ont validé des études supérieures courtes professionnalisantes.

Sélection sociale

L'accès à l'enseignement supérieur reste très marqué socialement et

déterminé par le type de baccalauréat obtenu : près de 100 % des diplômés de la voie générale, 80 % de la voie technologique et moins de 50 % de la voie professionnelle.

Or, les jeunes issus des catégories sociales supérieures sont surreprésentés dans les baccalauréats généraux tandis que les élèves de milieux populaires se retrouvent essentiellement en bac professionnel. Les inégalités dans le second degré qui se poursuivent à l'entrée dans le supérieur, sont aussi renforcées par l'organisation même de celui-ci, marqué par la dualité historique de ses structures. En effet, depuis le XIX^e siècle, l'université n'a plus le monopole des études supérieures.

Filières courtes

À côté des facultés traditionnelles des lettres, sciences, droit et médecine se sont développées les « grandes écoles » et leurs « classes préparatoires ». Elles se sont largement multipliées, couvrant des formations nouvelles comme l'agronomie, la gestion ou le commerce.

Dans les années 1970-1980, de nouvelles filières conduisant à des formations plus courtes et professionnelles sont venues s'ajouter au paysage, avec les IUT, rattachés aux universités, et les classes de techniciens supérieurs intégrés dans les lycées. L'ensemble de ces cursus sont venus concurrencer les formations universitaires classiques avec la particularité, contrairement à ces dernières, de pouvoir sélectionner leur public.

Or, ce critère a conduit à déconseiller l'université, tenue d'accueillir tous les élèves qui la demandent sans avoir les moyens de les accompagner de manière efficace dans leurs études. Le taux d'abandon ou d'échec y est élevé.

Faute d'un budget à la hauteur des enjeux pour absorber le flux croissant de bacheliers, on a assisté à une dégradation constante des conditions d'étude à l'université. Ainsi en dehors des filières de la médecine-pharmacie et du droit qui pratiquent une forme de sélection avec le numérus clausus, les filières universitaires ont totalement perdu leurs attraits aux yeux d'un grand nombre d'étudiants qui de plus en plus n'hésitent pas à se tourner vers des formations sélectives et payantes.

Professionnalisation des diplômes

Pour faire face à ce problème majeur, les pouvoirs publics cherchent à rendre l'université plus attractive notamment en professionnalisant les diplômes universitaires pour une meilleure insertion professionnelle. La réforme LMD (Licence, Master, Doctorat) qui visait à harmoniser les diplômes au niveau européen a contribué à cette professionnalisation avec le développement des licences professionnelles pour les étudiants issus des filières courtes de BTS ou DUT.

Mais cette recherche d'employabilité immédiate du diplôme universitaire n'est pas sans conséquence sur la poursuite d'études en second cycle universitaire orientée vers la recherche dont la place est déstabilisée au sein même de l'université. ♦

Les filières courtes

Les BTS (brevets de techniciens supérieurs) sont des diplômes qui sanctionnent une qualification professionnelle préparée dans une STS (section de technicien supérieur) implantée dans un lycée général et technologique.

Les réformes menées ces dernières années conduisent de fait à deux types de BTS : d'une part, des diplômes assez généralistes et, d'autre part, des diplômes encore très professionnalisés correspondant à des métiers précis. Pour les bacheliers professionnels, les parcours n'ont pas été pensés par l'institution pour favoriser leur réussite (elle est seulement de l'ordre de 25 %). Les élèves de l'enseignement technologique sont, eux, orientés de plus en plus vers les IUT (à travers une politique de quotas) alors qu'ils devraient pouvoir continuer à intégrer les STS en nombre.

Pour favoriser les poursuites d'études au-delà du BTS, le diplôme a été reconnu dans le LMD par l'obtention de 120 crédits ECTS mais la question se pose de le faire évoluer tout en maintenant les STS dans les lycées.

Créés il y a 50 ans, les IUT (instituts universitaires de technologie) constituent un succès incontestable de l'université française avec plus de 2 millions de diplômés. Chaque année, 113 IUT accueillent plus de 150 000 étudiants en DUT (diplôme universitaire de technologie de niveau bac + 2) ou licences professionnelles. Ces étudiants sont encadrés par des enseignants chercheurs mais aussi des professionnels d'entreprises chargés d'enseignement.



Les lycées technologiques accueillent des sections de technicien supérieur préparant le BTS.

En 2008-2009, l'association des directeurs d'IUT et l'union nationale des présidents d'IUT avaient tenté de faire sortir les IUT des universités, des propositions qu'avaient rejetées les personnels et les usagers. Mais l'ADIUT et l'UNPIUT ont réussi à créer début 2016 la « fondation nationale des IUT » qui a pour objectif d'augmenter la part des ressources propres des IUT, ce qui les rend plus dépendants des entreprises, avec le risque de les voir dispenser des formations subordonnées aux exigences à court terme des acteurs du monde économique. Pour le SNESUP-FSU, les IUT doivent rester indépendants de toute pression et recevoir les moyens de l'État pour réaliser l'intégralité des programmes pédagogiques nationaux. ♦

Les classes préparatoires

Classes du post-bac installées dans les lycées, les CPGE (Classes Préparatoires aux Grandes Écoles) relèvent à la fois du second degré pour les moyens et la gestion des personnels, et du supérieur pour les programmes. Malgré des effectifs pléthoriques (souvent plus de 48 élèves), les étudiants admis dans ces classes bénéficient d'un accompagnement pédagogique et d'un soutien individuel qui favorisent leur réussite. Ce sont ces bons résultats qui expliquent qu'environ un élève de Terminale générale et technologique sur six demandes à y accéder. Malgré les initiatives prises ces dernières années (quotas de boursiers, implantation de CPGE de proximité...), la démocratisation de ces classes reste toutefois un défi qui ne sera relevé que si la démocratisation est effective sur l'ensemble du second degré. La diversification de l'offre doit par ailleurs se poursuivre avec le déploiement des CPGE technologiques.

LRU : autonomie et concurrence

Véritable choc culturel dans le milieu universitaire, la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU), adoptée en août 2007, a donné l'autonomie budgétaire et la gestion de leurs ressources humaines aux universités et devait favoriser le regroupement d'universités. Jusqu'alors entièrement administrées et gérées financièrement par l'État, les universités avaient jusqu'au 1^{er} janvier 2013 pour mettre en place des dispositifs de gouvernance par le biais des « responsabilités et compétences élargies ». La loi relative à l'enseignement supérieur et la recherche du 22 juillet 2013 conduit à des regroupements d'universités et d'établissements d'enseignement supérieur, publics comme privés, avec la création des COMUE (Communauté d'universités et d'établissements). Mais ce qui devait rendre l'université plus attractive avec une recherche universitaire visible à l'échelle internationale est loin des objectifs fixés. Dès 2013, un rapport sénatorial, chargé d'évaluer la LRU, pointait la responsabilité de l'État à ne pas avoir accompagné cette réforme et à ne pas avoir assumé le transfert de charges lié à l'autonomie. L'avis des enseignants-chercheurs, des étudiants, des personnels d'administration pèse peu sur la politique de l'établissement définie par le conseil d'administration, dans lequel ils sont minoritaires. Par ailleurs la logique concurrentielle liée à l'autonomie tend à favoriser la recherche appliquée à court terme qui attirent les financements, plutôt que la recherche fondamentale. Le rapport confirme que ce processus va affecter durablement la qualité du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche.



© RYNDALKA

Enseignement supérieur et recherche : programmer pour démocratiser



© GAZDAR/ALTA

Le processus de massification qui a marqué l'enseignement supérieur depuis le milieu du vingtième siècle semble être à une croisée des chemins.

Depuis 2009, les politiques successives ont plongé la recherche et l'université publiques dans une récession et une déstructuration importantes. Une loi de programmation paraît nécessaire.

850 millions d'euros supplémentaires sont annoncés pour 2017. Mais cette rallonge a été octroyée

après quatre années de stagnation des moyens et ne pourra pas compenser les effets de l'austérité. C'est au nom de cette dernière que le ministère a imposé à certaines universités de prélever sur leurs fonds de roulement pour abonder le budget des universitaires déficitaires.

De plus la France ne consacre que 2,25 % de son produit intérieur brut à la recherche et reste loin de l'objectif européen de 3 % fixé en 2000. La réduction des budgets de l'ESR depuis dix ans a entraîné des centaines de suppressions d'emplois de titulaires et l'explosion de la précarité. Le Crédit d'impôt recherche (CIR), soutien aux activités de recherche et développement, a augmenté mais produit peu d'embauches de jeunes doctorants et ne renforce pas le potentiel de recherche et d'innovation.

Un engagement pluriannuel pour la recherche

La recherche publique doit bénéficier de mesures fortes fondées sur un bilan critique des dysfonctionnements actuels. Un engagement pluriannuel est indispensable pour atteindre l'objectif européen de 1 % du PIB pour la recherche publique et 3 % pour la dépense totale en recherche.

Il s'agit aussi de maintenir la diversité des secteurs, de recruter des chercheurs en leur offrant une véritable carrière avec la création d'emplois statutaires. Cela représenterait un budget en augmentation de 1,3 milliard d'euros par an pendant dix ans.

Pour permettre à un plus grand nombre d'étudiants de poursuivre en doctorat, il est aussi nécessaire de généraliser leur rémunération par un contrat de travail avec un salaire égal à au moins 1,5

fois le smic. De la qualité de la recherche dépend la qualité de l'enseignement.

50 % de diplômés de l'enseignement supérieur, est-ce suffisant ?

Le processus de massification qui a marqué l'enseignement supérieur depuis le milieu du vingtième siècle semble être à une croisée des chemins. L'objectif affiché par la loi de 2005 de 50 % de diplômés de l'enseignement supérieur ne doit-il pas être revu ? En effet, la massification du supérieur a suivi celle de l'accès au baccalauréat. Or, à présent, le pourcentage de bacheliers dépasse tous les ans 75 % de la classe d'âge correspondante.

La sélection en master

L'augmentation du nombre d'étudiants devrait donc se poursuivre et les capacités d'accueil dans le public révisées en conséquence, en prenant en compte la nécessité d'ouvrir davantage les formations au-delà de la licence, et en développant des dispositifs permettant la réussite de tous. L'annonce de la sélection en première année de master posera d'autant plus de problèmes que ces capacités ne seront pas revues radicalement à la hausse. La réflexion et les actions doivent aussi porter sur la dualité du système, sur les inégalités, et sur les conditions de vie des étudiants, d'autant qu'en l'état actuel, les jeunes issus des catégories populaires sont encore largement sous représentés dans l'enseignement supérieur.

On est encore loin de la construction d'une société solidaire de la connaissance, mais une volonté politique forte permettrait d'y parvenir. ♦



Pilotage et financement



La part de l'État est prépondérante dans le financement du supérieur (environ 70 % en 2013).

En consacrant 1,5 % de son PIB à l'enseignement supérieur en 2011, la France se situait en dessous de la moyenne des pays de l'OCDE (1,6 %), loin derrière le Canada (2,8 %), les États-Unis (2,7 %) et la Corée du Sud (2,6 %). Mais il s'agit là de l'effort effectué par l'ensemble des financeurs, publics et privés.

Selon l'État de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France, la collectivité nationale a dépensé 28,7 Mds € pour l'enseignement supérieur en 2013. Une dépense en euros constants multipliée par 2,5 depuis 1980, avec une augmentation moyenne de 2,8 % par an. Mais là encore, ces chiffres reflètent l'effort consacré par toutes les composantes de la société, à savoir l'État, les collectivités territoriales, les entreprises mais aussi les étudiants et leurs familles.

Les universités privées sont rares et bon nombre de grandes écoles sont publiques. La part de l'État est donc prépondérante dans le financement du supérieur (environ 70 % en 2013). Légèrement supérieure à celle pour un élève de lycée général ou technique (10 960 € en 2013), la dépense moyenne par étudiant s'élevait en 2013 à 11 540 €, mais avec un coût moyen très différent selon la filière de formation : 10 850 € pour un étudiant d'université contre 14 850 € pour un élève de CPGE qui bénéficie d'un meilleur taux d'encadrement pédagogique.

Les droits d'inscription restent moins élevés en France qu'à l'étranger, mais les aides accordées aux étudiants y

sont plus faibles (7 % du budget de l'Enseignement Supérieur contre 11,5 % en moyenne dans l'OCDE). Depuis la loi LRU (voir page 20), les universités disposent d'une autonomie budgétaire accrue et de compétences renforcées en gestion des ressources humaines. Depuis le 1^{er} janvier 2013, chaque université gère 100 % de son budget, y compris la masse salariale des personnels. Le président de l'université ayant des pouvoirs élargis, il peut désormais embaucher du personnel en CDD ou CDI pour des fonctions d'enseignement, de recherche, techniques ou administratives. C'est ainsi que la précarité des personnels se développe (+ 4 100 contractuels) ou que des enseignements disparaissent quand le budget ne permet pas de faire face à l'afflux d'étudiants. Sur les 5 000 emplois supplémentaires affichés par le ministère depuis 2012, aucun n'a en fait été réellement implanté dans les universités.

Le budget de l'université peut par ailleurs être alimenté par des fonds privés, désormais défiscalisés pour les donateurs.

À l'opposé d'une logique de service public, ces orientations ont contribué à installer une forte concurrence entre les établissements et entre individus, et à recomposer le paysage universitaire avec des pôles de compétitivité, des universités de seconde zone et des rapprochements imposés : fusions, COMUE (Communauté d'Universités et Établissements). ♦

États-Unis : inégalités et endettement au cœur du système



Le supérieur aux États-Unis bénéficie d'un financement élevé: 2,8 % du PIB en 2010 (contre 1,5 % en France). Mais celui-ci est quasi exclusivement à la charge des étudiants et de leur famille et les inégalités sont très profondes.

Abondance de moyens, conditions d'études attractives, le modèle d'enseignement supérieur états-unien est l'un des mieux classés au niveau international. Mais il est avant tout l'un des plus coûteux et des plus inégalitaires. Il attire certes des centaines de milliers d'étudiants étrangers chaque année. Il bénéficie il est vrai d'un financement remarquablement élevé: 2,8 % du PIB en 2010 (contre 1,5 % en France). Mais celui-ci est quasi exclusivement à la charge des étudiants et de leur famille et les inégalités sont très profondes. Elles s'ancrent d'abord dans le dualisme scolaire entre universités privées – anciennes et prestigieuses telles Harvard ou Princeton – et universités publiques, instituées par chaque État à partir des lois Morrill de 1862 et 1890. Les droits d'inscription dans les premières vont de 20 000 \$ à plus de 60 000 \$ par an, et se situent autour de 10 000 \$ pour les secondes. La sélection par l'argent est donc une donnée fondamentale de ce système élitiste qui pousse à l'endettement individuel sur de nombreuses années. En parallèle, les *community colleges* sont des établissements locaux qui permettent à un public plus défa-

vorisé de suivre leurs deux premières années d'études (*associate degree*) à des coûts bien moindres. Cependant cette catégorie d'étudiants ne poursuit pas forcément jusqu'au *bachelor's degree* (3 ou 4 ans d'études) et intègre encore plus rarement une *graduate school* pour obtenir un master ou un *Ph.D*

(thèse). Les inégalités sociales dans l'obtention du *high school diploma* (*HSD*, équivalent du bac) se trouvent renforcées pour l'accès à l'université: parmi les titulaires de ce diplôme, 91 % des jeunes issus des familles les plus riches entrent à l'université, contre 78 % des jeunes issus de familles à revenu moyen et 52 % des jeunes issus de familles modestes.

A ces inégalités sociales s'ajoutent de fortes disparités géographiques et ethniques (en 2009 toujours, 73 % des jeunes blancs sont entrés à l'université après l'obtention du *HSD* contre 58 % des Hispaniques et 56 % des Noirs Américains). Cette situation résulte de l'histoire du système social et éducatif états-unien mais aussi des orientations budgétaires de la dernière décennie. Le recul des subventions a poussé les universités publiques à réduire les services éducatifs et les moyens pédagogiques, tout en augmentant la part des financements privés ainsi que les frais d'inscription, faisant de la dette étudiante une question politique majeure aujourd'hui aux États-Unis. ♦

La Finlande : un modèle élitiste ?

L'enseignement supérieur finlandais se décline en deux types d'établissements: des universités nationales (16 en 2010 pour 164 000 étudiants) et des écoles supérieures professionnelles municipales ou privées (26 en 2009 pour 135 000 étudiants). Les établissements publics sont autonomes, gratuits et financés par l'État sur la base d'accord triennaux liés à leurs résultats. Seule la formation continue pour adultes

peut être payante. Tous les étudiants bénéficient d'un dispositif d'allocation universelle (550 euros/mois) et de prêts. Tous les établissements du supérieur pratiquent la sélection en ajoutant un examen d'admission à la prise en compte des résultats obtenus dans le secondaire. Dans ce système sélectif, seuls 26 à 30 % des bacheliers entrent à l'université.

La filière de formation des maîtres est aussi l'une des plus élitistes: 1 candidat sur 10 seulement accède à l'institut pédagogique permettant de devenir professeur des écoles.



Frédéric Lebaron : « La financiarisation de l'enseignement supérieur »

Frédéric Lebaron est sociologue. Il est professeur à l'université de Versailles-Saint-Quentin-En-Yvelines.

Peut-on parler de marchandisation de l'enseignement supérieur ?

Il est préférable de parler de financiarisation; le terme de marchandisation est rarement adapté car il n'y a pas toujours de mise sur le marché, avec un service vendu. Derrière quelques cas flagrants de formations qui deviennent clairement payantes, il existe une dynamique globale et générale qui modifie progressivement les critères de décision dans les universités: on fait passer les besoins en formation et pédagogiques après les critères financiers de court terme. Ce que j'appelle financiarisation est donc un processus global de « rationalisation » avec mise en place d'indicateurs et d'outils issus de la « nouvelle gestion publique ». Ce processus est d'autant plus prégnant que le climat budgétaire est extrêmement tendu: la dotation de l'État est largement insuffisante pour couvrir les besoins pédagogiques. Ce n'est donc pas parce qu'on n'observe pas de généralisation des formes extrêmes d'emprise des banques ou des entreprises qu'il n'y a pas de réel processus de financiarisation au sein de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Comment cette financiarisation se manifeste-t-elle ?

Elle se traduit par exemple par une pression à la rentabilisation des locaux, par leur utilisation en continu, moyennant finances dans certains cas. On constate aussi la montée en puissance dans les esprits des raisonnements en « centres de coûts et/ou de profits ». Certaines formations sont identifiées dans la catégorie des centres de profits, via l'alternance ou la formation continue, et inversement les filières les plus massifiées, les formations dans lesquelles nous avons le plus d'étudiants boursiers,

sont classées dans les centres de coût.

La financiarisation engendre aussi la suppression de certaines filières de formation; il y a ainsi, par exemple, moins de cours d'anglais dans les filières les plus massifiées. C'est une question très sensible car les grandes écoles et les formations les plus sélectives développent beaucoup l'enseignement et l'apprentissage de l'anglais, dans certains cas par des séjours à l'étranger de longue durée, alors qu'à l'inverse, dans l'université, la pression financière contribue au fait que la formation en anglais est notoirement insuffisante.

C'est une situation paradoxale car on finit par considérer comme un coût la dépense la plus importante, du moins si l'on se donne des objectifs de démocratisation, d'accès au savoir, d'accès aux masters dans de meilleures conditions, d'augmentation du niveau général des étudiants.

Cette financiarisation provoque donc, entre autres, un accroissement des inégalités ?

C'est effectivement dans les filières les plus sélectives qu'il y a le moins de financiarisation contrainte telle que je l'entends. Ces filières sont aussi pour certaines payantes, mais les critères financiers y sont aussi les moins pesants et les moins prégnants sur l'enseignement à court terme.

Quels sont les leviers pour redonner de l'autonomie à l'enseignement supérieur ?

Il y a trois axes de réponse au niveau national. Il y a d'abord une question globale de politique budgétaire. Il y a ensuite à faire des choix pour l'enseignement supérieur par rapport à d'autres postes de dépenses. Et il faut enfin ins-



Une dynamique globale et générale modifie progressivement les critères de décision dans les universités : on fait passer les besoins en formation et pédagogiques après les critères financiers de court terme.



© F. MOREAU

taurer des mécanismes de rééquilibrage pour renforcer l'autonomie des secteurs du système qui sont aujourd'hui les plus fragilisés.

Il faut parallèlement et localement résister aux évolutions négatives, et par exemple ne pas sacrifier les filières de recherche, notamment dans les universités qui ont des difficultés financières, ou dans les universités les plus « démocratisées ». Ce risque existe, certaines ont la tentation de limiter le cursus à la licence ou à des masters très professionnels. Il faut par ailleurs éviter de réduire les doctorats à un diplôme professionnel qui n'aurait plus d'ambitions académiques car celles-ci conditionnent la qualité générale du système.

C'est un appel à développer le mouvement social en général, des revendications spécifiques, à chaque échelon du système; à chaque niveau, on doit être en mesure de créer un rapport de forces face à ces logiques inégalitaires. ♦

Hervé Moreau

Hyperloop, le train du futur ?

Est-il vrai que l'on pourra parcourir en moins de 30 minutes les 600 kilomètres qui séparent Los Angeles et San Francisco sans consommer la moindre goutte de carburant ? Un voyage à l'intérieur d'un tube sous vide alimenté par des panneaux solaires nous permettra-t-il réellement de parcourir les 750 kilomètres qui séparent Paris de Marseille en moins de 45 minutes ? Apparemment oui, si l'on en croit tous les articles dithyrambiques qui fleurissent sur le projet *Hyperloop* né de l'imagination du milliardaire américain Elon Musk. D'autant que le premier test public du système de propulsion à la base de ce projet a été réalisé avec succès sur une courte rampe dans le désert du Nevada en mai dernier. Mais de quoi s'agit-il exactement ? Quand Elon Musk a lancé en 2013 l'idée d'un projet de recherche pour construire un train supersonique baptisé *Hyperloop*, il ne

parlait pas vraiment d'un train au sens où nous l'entendons aujourd'hui mais d'un cinquième mode de transport après le bateau, le train, la voiture et l'avion. Au lieu de rouler sur rails, ce train du futur se déplacerait sur coussin d'air à l'intérieur d'un gros tuyau à très basse pression. Les passagers seraient installés dans des capsules (ou navettes) propulsées à très grande vitesse à l'intérieur d'un gros pipeline surélevé. L'élimination au maximum des forces de frottement permettrait au train d'atteindre une vitesse proche de celle du son (1 200 km/h).

Open source

En mentionnant pour la première fois son projet *Hyperloop* en juillet 2012, Elon Musk évoquait un moyen de transport ultra rapide, indépendant des caprices de la météo, plus sûr que l'avion,

moins cher et intégralement alimenté en énergies renouvelables grâce à des panneaux solaires placés sur les tubes. Il envisageait aussi de supprimer les contraintes d'horaires et l'attente pour les voyageurs à partir à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit. Mais, très pris par la gestion des deux sociétés qui l'ont

rendu célèbre et richissime aux États-Unis (*Tesla Motors* qui fabrique des voitures électriques de luxe et *SpaceX* spécialisée dans le lancement de satellites), il n'a déposé aucun brevet pour son projet et a encouragé le *crowdsourcing* et l'aspect *open source* pour que d'autres reprennent ses travaux préliminaires.

Plusieurs sociétés se sont lancées dans l'aventure et travaillent actuellement sur le développement de cette technologie du futur.

La startup américaine HTT (*Hyperloop Transportation Technologies*) a par exemple signé un accord avec la Slovaquie pour que le concept *Hyperloop* permette de relier à l'horizon 2020 la capitale Bratislava à Vienne (en Autriche) et Budapest (en Hongrie). Certains médias ont évoqué des voyages qui ne dureraient respectivement que 8 et 10 minutes alors qu'il faut compter aujourd'hui respectivement une heure et deux

© FERRETS/MAMA

Des investisseurs multiples

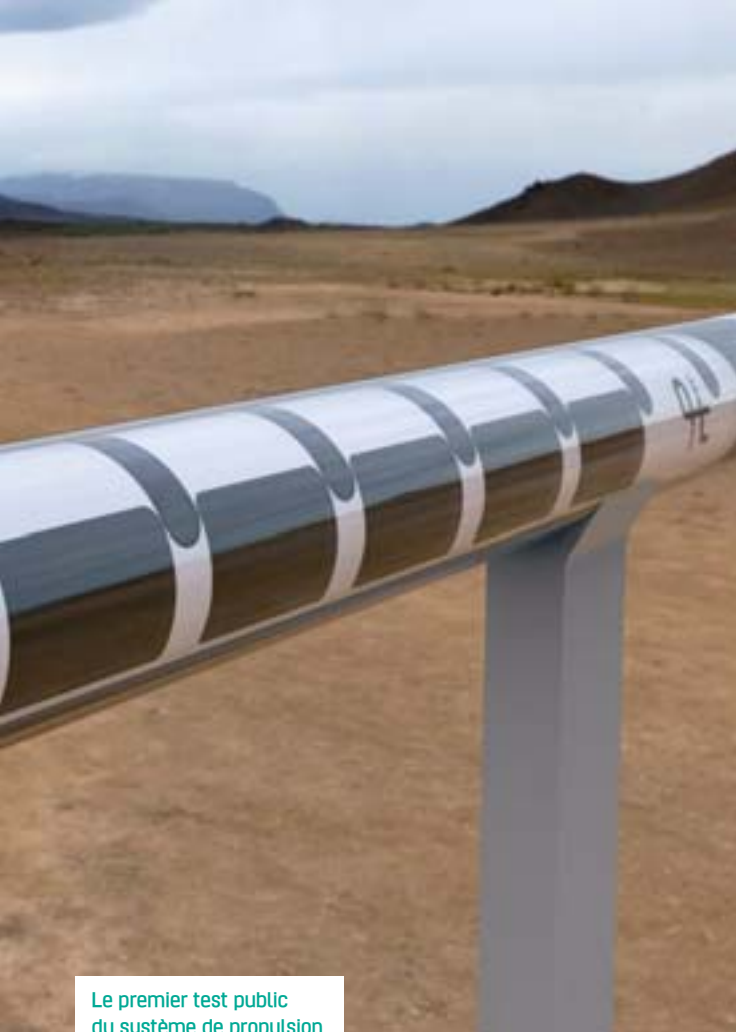


Avec le projet *Hyperloop*, « le principal problème n'est pas technologique, il est économique », comme l'a indiqué Dirk Ahlborn, PDG de *Hyperloop Transportation Technologies*.

Contrairement aux lignes à grande vitesse qui sont cofinancées publiquement à 75 %, ce projet de train du futur est financé à 100 % par des fonds privés.

Ainsi, par exemple, après avoir levé 8,5 millions de dollars pour réaliser

les études et le design préliminaire, la startup *Hyperloop One* a procédé en avril 2016 à une deuxième levée de fonds d'un montant global de 80 millions de dollars. Comme 9 autres investisseurs dont la branche d'investissement *GE Ventures* du conglomérat industriel américain General Electric, la SNCF y a souscrit, pour un montant qui n'a pas été révélé à ce jour.



Le premier test public du système de propulsion à la base de ce projet a été réalisé avec succès sur une courte rampe dans le désert du Nevada en mai dernier.

heures et demie avec un train ordinaire. La date butoir de livraison n'a toutefois pas été précisée et le coût global du projet reste vague (entre 200 et 300 millions de dollars).

Une première ligne commerciale devrait même voir bientôt le jour en 2018 à Quay Valley, une ville nouvelle de Californie en construction qui pourra accueillir 7 500 résidents et sera entièrement alimentée grâce à l'énergie solaire. Dans le tube en acier, qui ne fera que 8 km de long, la sustentation et la propulsion seront électromagnétiques, sans doute assurées par des aimants placés le long du tube.

La startup *TransPod* basée à Toronto a, quant à elle, annoncé pouvoir commercialiser d'ici 2020 un véhicule qui

pourra atteindre des vitesses supérieures en 1 000 km/h grâce à une infrastructure alimentée à l'énergie solaire et un système de commande piloté par ordinateur. Parmi les lignes qu'elle envisage d'ouvrir entre 2020 et 2025, figure le corridor Montréal-Toronto mais l'entreprise a pour cible le marché au niveau mondial. Basée à Los Angeles, la société *Hyperloop One* qui a pour ambition de construire une ligne entre Los Angeles et Las Vegas, a commencé à construire début 2016 un tronçon d'essai dans le désert du Nevada. C'est là qu'a été réalisé le 11 mai dernier le premier test public de l'*Hyperloop* avec un train propulsé à une vitesse de 185 km/h sur 50 mètres.

Et l'aménagement du territoire ?

Le recours à des panneaux solaires sur les tubes et à des éoliennes fixées sur les pylones semble indiquer que ce train du futur présente un intérêt environnemental. Mais ré-

Eric Vidalenc

« un projet unique ou un réseau ? »

Permettre aux voyageurs de faire

Paris-Marseille en moins de 45 minutes grâce au train Hyperloop, est-ce pour vous une bonne nouvelle ?

Ça dépend pour qui. Dans ce genre de projet, on a tendance à oublier... que les gens n'habitent pas dans les gares. Qui mettrait vraiment 45 minutes ?

Très peu de personnes en pratique, d'une part parce qu'il faut aller à la gare et rejoindre ensuite sa destination finale, et d'autre part, parce que le débit d'une telle infrastructure est inférieur à celui d'un TGV. On a tendance, sur ce type de projet, à confondre vitesse instantanée et vitesse moyenne du trajet et à occulter la question centrale du débit. Combien de personnes sont effectivement susceptibles d'en bénéficier et de l'utiliser, notamment aux moments les plus tendus (les heures de pointe) ?

Y aura-t-il des perdants dans cette affaire et si oui lesquels ?

Un tel mode de transport, s'il venait à voir le jour, ne ferait pas forcément de « perdants » mais ne changerait rien aux territoires "périphériques" en marge des grandes métropoles, déjà hyperconnectées aux grands réseaux de transport. Il ne sera pas plus rentable de faire desservir des villages de 5 000 habitants à un Hyperloop qu'à un TGV... Et encore le TGV bénéficie d'un réseau préexistant et circule aussi en dehors de lignes à grande vitesse, ce qui a priori peut sembler incongru mais en réalité offre une large couverture du territoire.

Quelles conséquences prévoyez-vous en matière d'aménagement du territoire ?

Ce genre de projet est plus probable dans des pays avec des droits de propriété et des pressions foncières assez faibles.

Et les premiers candidats à son accueil semblent le confirmer.

Quant à estimer des impacts en termes d'aménagement, cela dépendrait forcément du contexte dans lequel un tel projet s'insère avec une question fondamentale : qu'est-ce que l'Hyperloop, un projet unique ou un réseau ? Les conséquences en termes d'aménagement seraient fondamentalement différentes.

Au contraire, les véhicules autonomes électriques sont susceptibles d'apporter une solution puissante parce que répondant aux besoins de déplacements d'aujourd'hui... sans nouvelles infrastructures.

Eric Vidalenc

est responsable du pôle Ville durable et Energie

au sein de la Direction Régionale de l'ADEME

(Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie).

pondra-t-il pour autant aux enjeux du XXI^e siècle en matière d'aménagement du territoire ? On peut en douter car, en cherchant à accélérer à tout prix les déplacements, il ne pourra que renforcer les logiques - déjà à l'œuvre - de désertification des espaces ruraux et de concentration de la population dans les métropoles gigantesques situées autour des lieux actuellement desservis par les aéroports et

les lignes TGV. La construction d'un réseau dédié à ce train supersonique dans des zones déjà fortement urbanisées risque par ailleurs de ne pas être simple. Ne conviendrait-il pas de se lancer plutôt dans la couverture de panneaux solaires des infrastructures existantes (voies ferrées, autoroutes, pistes cyclables...) pour impacter tout le système de transport en place ?

Monique Daune

« 6 soleils » au Mac Val

Lorsque Alexia Fabre, directrice du Mac Val, a découvert le travail de Morgane Tschiember, elle a voulu l'inviter au musée de Vitry-sur-Seine, lui proposant d'investir une salle immense, baptisée la Nef. L'artiste a relevé le défi avec bonheur, en inventant formes et matières.

Depuis le 17 septembre, la Nef s'est ensoleillée. Après avoir longé un curieux claustra de briques de sable inédites, filtrant une chaude luminosité, on découvre une architecture totem, avec çà et là des formes réparties sur le sol devenu immaculé, cordes, boules de verre, sable, tissus... Un grand cercle miroir tourne, offrant des vues mouvantes des objets et des visiteurs. Même les murs s'animent d'ombres portées changeantes.

L'artiste est à la fois tactile et cérébrale. Partant de son expérience de vie, elle aime « faire les choses », et ses objets façonnés la conduisent impérieusement à la pensée philosophique.

« *Tout mon travail va de la physique à la métaphysique* ». Celui conçu pour la nef du MacVal fait référence au soleil.

« *Au départ, je voulais utiliser le féminin pour évoquer le soleil comme en allemand, die Sonne. Tout artiste passe d'une culture à une autre.*

J'ai finalement préféré le neutre ».

Voulant s'imprégner de la pensée de Descartes, elle commença à lire son essai *Les Météores*. Il y est écrit à propos du soleil : « *On peut voir jusqu'à six soleils dans ce cercle blanc* ». Cette idée lui plut : selon la façon dont on voit un objet ou un être, chacun se multiplie ou est multiple, selon son angle de vision pour l'objet (indirectement, par réfraction, par réflexion...) ou selon son rang social pour l'être (mère, sœur, fille...), explique-t-elle. Elle appellera l'exposition *Six soleils* jusqu'au 5 mars.



Le Cellier de Reims



Reims est célèbre pour son champagne, ses celliers en témoignent. L'un d'eux, construit à l'origine pour la société Mumm & Cie, est devenu un lieu de programmation culturelle. En cette année où la ville célèbre sa double inscription au Patrimoine mondial de l'Unesco : celle de la cathédrale Notre-Dame, du palais du Tau et de l'ancienne abbaye Saint-Rémi ; et celle des Coteaux, Maisons et caves de Champagne, au titre de « Paysage culturel évolutif vivant », l'exposition *Patrimoines revisités* propose les regards de cinq photographes internationaux qui ont saisi, chacun à leur manière, des facettes du patrimoine rémois. Jusqu'au 31 décembre.

Rencontre des musées de l'école à Rouen



Plus de 170 musées en France possèdent des collections concernant l'école, l'éducation, la vie des enfants... Ces musées ont en commun avec le Musée National de l'Éducation (MuNaÉ) de célébrer le rôle de l'école. Partant de ce constat, l'Association des Amis du Musée National de l'Éducation (AAMNE) organise les 12 et 13 novembre avec le MuNaÉ de Rouen la première rencontre francophone des Musées de l'école. Soutenue par la FSU, cette rencontre sera animée par des universitaires français et étrangers spécialistes de l'histoire et du patrimoine de l'Éducation. Amis-du-musee-national-de-l-education@ac-rouen.fr

Vivipares (Posthume)

Cinq actrices se prennent pour des hommes et bourlinguent d'un quai de gare provincial à une chambre d'hôtel crasseuse de Los Angeles, d'un fjord suédois à une cerisaie ukrainienne. Elles choisissent de s'appeler David Bowie, Charles

Bukowski, Judy Garland ou Michaël Jackson... "Vivipares" (Posthume) creuse l'absurde pour mieux laisser jaillir les rires et les larmes. Pour sa première création, l'auteure et metteuse en scène Céline Champinot bouscule maintes facettes de la théâtralité. Du 5 au 19 octobre au Théâtre de La Bastille.



Kolleksia !

Au Centre Pompidou, quarante ans d'art contemporain, des années 50 à 2000, en URSS puis en Russie, de l'art officiel à la marge du cadre officiel, sont à voir jusqu'au 27 mars 2017. Composée des œuvres de l'extraordinaire don au musée d'art moderne de plus de 250 œuvres, l'exposition *Kolleksia* suscite notre réflexion sur l'impact de la politique sur les conditions de production et l'esthétique des œuvres, ou comment une œuvre d'art peut être politique, autant de questionnements d'une grande actualité autour de la représentation.



Fuocoammare

L'île de Lampedusa est aux portes de l'Europe. Le cinéaste italien Gianfranco Rosi y est resté plus d'un an pour réaliser un documentaire qui a reçu l'Ours d'or, récompense suprême de la Berlinale. Inlassablement, sa



caméra a suivi un enfant de 12 ans, Samuele, captant des images simples, très éloignées de celles mélodramatiques, alarmistes, auxquels les médias nous ont habitués. Rendant familière et banale cette île qui, depuis les téléviseurs du monde, est devenue maudite. Ici elle a le premier rôle. Le second est incarné par la magnifique chaîne des sauveteurs, le troisième par ce que les migrants, par leur sauvetage, font comprendre de leur calvaire. D'images non préméditées, le cinéaste fabrique une histoire d'aujourd'hui, telle qu'elle n'est jamais racontée. Parce qu'il faut du temps et du talent pour saisir ces portions d'existence, ces fulgurances, tout en maintenant la distance, puis composer un récit d'images d'une surprenante beauté. En salles depuis le 28 septembre.

La censure algorithmique de Facebook

Chaque jour, la firme Facebook censure des informations selon un code établi et appliqué par elle-même. Jusqu'à ce que la première ministre norvégienne s'en mêle...

Le 9 septembre dernier, pour une banale photo, mondialement connue il est vrai, prise en 1972 par Nick Ut et représentant une jeune Vietnamiennne courant nue après un bombardement au Napalm de l'armée américaine, Facebook a inscrit une nouvelle première mondiale à son palmarès : la censure d'un chef de gouvernement. La première ministre norvégienne Erna Solberg n'est pas innocente dans cette affaire. Et elle le revendique. Son post visait à provoquer Facebook qui, quelques jours auparavant, avait censuré la même photo postée par l'écrivain Tom Egeland. L'auteur de roman policier réalisait un travail sur les photos de guerre, certaines n'ont pas été jugées publiables par les algorithmes de la firme californienne, car on ne montre pas un enfant nu sur Facebook.

Le soutien de la première ministre n'a pas été vain. Dans un communiqué, Facebook s'est défendu usant d'un langage emprunté aux codes puritains : « *Nous essayons de trouver le bon équilibre pour permettre aux gens de s'exprimer tout en préservant une expérience sûre et respectueuse pour notre communauté* ». Plus prosaïquement, l'éditeur a excusé la limite de ses logiciels : « *Il est difficile de faire une distinction et d'autoriser la photo d'un enfant nu dans un cas et pas dans d'autres* ». Puis le géant américain a rouvert le compte de la première ministre contenant la photo controversée : « *Nous avons décidé de rétablir l'image sur Facebook là où nous sommes au courant qu'elle a été retirée. Nous ajusterons aussi nos mécanismes d'examen (des publications sur le réseau) pour permettre le partage de l'image à l'avenir* ».



La jeune fille brûlée au napalm (1972), photo de Nick Ut (de son vrai nom Huỳnh Công Út) reporter pour AP.

« *J'espère que Facebook saisira cette occasion pour examiner sa politique rédactionnelle* », a réagi Erna Solberg dans un nouveau post, bien que la firme américaine ne se reconnaisse pas comme un « média d'information ».

Des milliers de censures quotidiennes

Le 17 septembre, Le Monde révélait un autre cas de censure. Là encore la dame était malveillante. Française, Delphine Colin s'évertue depuis quatre ans à « défier Facebook », dit le journal, en publiant des photos très sexy de femmes signées de grands noms d'artistes photographes. Les gardiens algorithmes ont à nouveau sévi, bloquant le compte. Des milliers d'autres anonymes font chaque jour les frais de ce qui s'apparente bien à une morale maison. Car si les contenus mis en avant par l'éditeur sont hiérarchisés par leur nombre de vues, personne ne peut donner son avis sur les règles de publication. C'est bien là le problème. « *Nous avons mis au point un ensemble de Standards de la communauté (...). Ces règlements vous aideront à comprendre le type de contenu pouvant être partagé sur Facebook, et celui susceptible d'être signalé et supprimé.* » peut-on lire sur le site au chapitre conditions d'utilisation. « *En vue d'établir un équilibre entre les besoins, la sécurité et les centres d'intérêt d'une communauté diversifiée, nous pouvons supprimer certains types de contenu sensible ou*

Les cris d'Adel Abdessemed

L'œuvre d'Adel Abdessemed vibre des violences du monde. Lui qui a fui en 1994 Alger où il étudiait aux Beaux-arts, à la suite de l'assassinat par les islamistes du directeur de l'école, Ahmed Asselah, et de son fils, a poursuivi ses études à Lyon. S'emparant sans détour des turbulences de la société contemporaine, carcasses de voitures moulées et cuites au four, rangs de fils de fer barbelés ponctués de lames tranchantes, il apparaît très vite sur la scène internationale, de New-York à Tel Aviv et à Paris. La Collection Lambert en Avignon lui fait aujourd'hui les honneurs du bel Hôtel de Caumont. Composée de morceaux d'ivoire, la sculpture *Cri* (2012) fait ressurgir grandeur nature la célèbre photographie de *La jeune fille brûlée au napalm* (1972), devenue le symbole de la guerre du Vietnam (notre photo). Plus loin, avec le même procédé, celle aussi célèbre de *L'enfant du ghetto de Varsovie* (1943) est devenue pour l'artiste *Mon enfant* (2014). Le parcours s'achève avec un Crucifix émergeant magnifiquement d'un magma de barbelés.

Sa sculpture monumentale *Coup de boule* et une dizaine de pièces majeures de l'artiste sont visibles jusqu'au 6 novembre à la Collection Lambert en Avignon.



en restreindre l'accès ». Cela semble de bon sens. Cependant, du moment que des règles de censure sont éditées et appliquées sans aucun contrôle extérieur, il n'y a pas de limite aux « standards » de Facebook qui reconnaît « *nous limitons, nous interdisons, nous supprimons* ». Il s'agit bien d'une morale imposée. ♦

Jacques Mucchielli

Le Festival d'automne fait le « portrait » de Krystian Lupa

Krystian Lupa n'a pas besoin de l'actualité pour faire le buzz. Ses créations, dont trois sont présentées au festival d'automne de Paris, sont en soi des événements. Mais l'actualité le rattrape également quand le gouvernement populiste polonais provoque les gens de théâtre.

Le théâtre en Pologne, depuis Adam Mickiewicz, fait fortement partie de l'histoire culturelle, avec ses auteurs de renom international comme Witold Gombrowicz (1904-1969) et Sławomir Mrożek (1930-2013), ses grands metteurs en scène, Tadeusz Kantor (1915-1990) et Jerzy Grotowski (1933-1999), son public bien sûr, et les nombreuses salles qui l'accueillent, dont la dernière, le Nowy Teatr, a été inaugurée en avril à Varsovie grâce à la ténacité du metteur en scène Krzysztof Warlikowski, qui voulait son théâtre et l'a eu, malgré l'inertie active de la droite populiste au pouvoir. Cette même droite qui entend nommer un acteur de soap-opera plus connu pour ses sympathies politiques

que pour ses visions artistiques au théâtre de Wrocław (voir ci-dessous).

Cela a fait bondir Krystian Lupa qui a aussitôt mené la fronde contre cet affront fait à la culture par des nationalistes dont il redoute la politique. Sa prochaine création, prévue en ce théâtre, risque donc de ne pas y voir le jour. Mais trois de ses dernières pièces font l'objet d'un hommage particulier qu'a voulu lui rendre le festival d'automne à Paris. Trois pièces de l'écrivain autrichien Thomas Bernhard, *Place des Héros* et *Des arbres à abattre*, données ces deux dernières années au festival d'Avignon et *Déjeuner chez Wittgenstein*, présentée en 2004 au théâtre de l'Odéon. Trois pièces qui s'inquiètent du conservatisme et du nationalisme jusque dans les milieux qui leur sont a priori les plus opposés.

Complicité avec Thomas Bernhard

La passion de Krystian Lupa pour les textes de Thomas Bernhard (il crée le 14 octobre 2016 une nouvelle pièce de



l'auteur à Barcelone) est presque fondatrice de son théâtre, d'une intelligence et d'une rigueur intellectuelle qui font de lui un des grands metteurs en scène européens contemporains. Le public ne s'y trompe pas. « *C'est cela qu'il fallait pour la Cour d'honneur* » s'est écrit un spectateur en se levant pour la standing

ovation qui a suivi cet été au festival d'Avignon la présentation de *Place des Héros*. Le travail théâtral est d'une remarquable précision sur des textes qu'il est si facile de dénaturer en pamphlet dénonciateur. À 73 ans, Krystian Lupa maîtrise à la perfection « son » théâtre où le monologue intérieur de l'acteur et l'immersion du metteur en scène dans l'essence même du texte signent sa façon d'œuvrer. En Thomas Bernhard, il a trouvé un complice. L'écrivain autrichien n'avait rien d'un tendre. Toute son œuvre est marquée du sceau de la détestation pour son pays, qui s'est donné au nazisme avec tout l'élan purificateur de sa sainte foi catholique. Il a souffert depuis le plus jeune âge du conformisme et de l'hypocrisie d'une société qui n'a jamais voulu se regarder elle-

Les nationalistes polonais veulent aussi diriger la culture

Le théâtre Polski de la ville de Wrocław en Pologne est une institution à la pointe de la création théâtrale européenne. Son directeur Krzysztof Mieszkowski étant parti, un jury a été nommé pour désigner le successeur. Krystian Lupa était membre de ce jury qui a choisi Cezary Morawski par six voix sur huit. L'homme est la vedette d'un feuilleton genre soap-opera, bien éloigné des exigences esthétiques de sa nouvelle fonction.

Deux choses ont mis en rage Lupa. Le choix de Cezary Morawski, dont le profil ne correspond pas à celui attendu. Et le fait qu'il s'est fait berner. Le candidat a en effet été reçu avant le choix du jury par le ministre de la Culture qui semble avoir pesé à plus d'un titre pour sa nomination. « *Il s'agit d'une décision politique sans précédent, qui ruine le processus artistique mis en œuvre depuis des années au Polski. À Wrocław, on détruit un théâtre.* » En conséquence, le metteur en scène le plus réputé de Pologne a annoncé qu'il ne présenterait pas la création à l'affiche en novembre du Polski, Le Procès de Kafka, qu'il répète depuis quatre mois avec vingt acteurs. De leur côté, les comédiens du théâtre ont annoncé se mettre en grève. La situation est aujourd'hui bloquée.

rencontré Joana ?



Un parterre de gens de théâtre réunis pour le décès de l'une d'entre eux dans la pièce *Des arbres à abattre* adaptée par Krystian Lupa (photo) du roman de Thomas Bernhard.

même, se remettre en cause, et passe son temps à dénigrer le voisin, la connaissance, l'ami même. Cette détestation se traduit par une écriture excessive. C'est de cette excessivité, intérieurement travaillée, que Krystian Lupa fait ses pièces. Mais chez lui pas de vindictes ni de tribuns. Comme des plans très longs, la lenteur de l'action, le détachement feint avec lequel les acteurs disent des phrases plus provocantes les unes que les autres confèrent un calme glacial à ces appels terrifiants lancés par des personnages qui se sont suicidés.

Une mise en scène innovante

Le metteur en scène polonais ne laisse rien au hasard. Chez l'acteur, par un long travail, il

cherche à créer ce qu'il appelle « la danse avec son personnage », une « sorte de folie, de contact intime », « un mûrissement du corps pour pouvoir représenter le personnage » explique-t-il dans un long entretien mené par Jean-Pierre Thibaudat et publié chez Actes Sud.

Dans aucune des trois pièces présentées, les personnages ne sont rendus sympathiques. La sympathie serait inopportune. Ces domestiques, philosophes, artistes prisonniers de leur rôle, de leurs affirmations esthétiques passées, de leurs petites ou grandes compromissions, sont en fait terriblement humains. Et si le rire l'emporte, c'est que la mort est moins au rendez-vous de notre dramaturgie contemporaine que le ridicule et l'étroitesse de vue qui, à un moment ou à un autre, nous affectent

Place des Héros, place d'un autre temps ?

Le professeur Schuster, héros invisible de la pièce, s'est donné la mort avant les trois coups. Personne d'une moralité intransigeante, il en est devenu malade au point d'habiter, près de son université, sur une place qui glace son



épouse. La Place des Héros à Vienne est le lieu où se rassemblèrent en foule et quasi spontanément les Autrichiens venus acclamer Hitler après l'annexion de leur pays par le Reich. Il craint, et l'écrit, le retour des nationalistes et des populistes. Dans cette pièce, la dernière écrite alors qu'il se savait condamné par la maladie, Thomas Bernhard ne cache pas son angoisse : « *Ce n'est qu'une question de temps pour que les nazis reviennent au pouvoir* ». Il ne pouvait pas savoir que, pour les élections présidentielles de décembre, c'est leur candidat qui serait donné gagnant. L'écrivain autrichien dit clairement pourquoi cela lui semble à nouveau possible : par le conformisme de nos sociétés, par l'attachement à l'ordre établi, même parfois de la part de ceux qui le critiquent le plus. Par la capacité qu'a chaque citoyen de reproduire inlassablement, de génération en génération, cet ordre, et d'y gravir les échelons. Il ne s'agit pas de dénoncer les responsables, cela est acquis, il s'agit de montrer combien les complexités et les compromissions à cet ordre établi nous rendent chacun responsable. Créée en mars 2015 au Théâtre national de Lituanie, donnée pour la première en France au Festival d'Avignon en juillet, la pièce décrit les différentes dimensions du professeur Schuster en même temps que la société où il a vécu. Et souffert. C'est d'abord un quasi monologue de sa gouvernante rapportant ses propos qu'elle ne comprend pas toujours mais admire. Puis son frère, professeur également, lucide, désenchanté, incontournable et parfois vaniteux. Enfin l'entourage, conférant la dimension sociale et familiale dans la pièce donnant sur la Place des Héros.

tous. Car toujours, même aux moments des plus virulentes imprécations misanthropiques, les voix, les visages, cette forte présence des corps sur scène, nous garantissent l'humanité. Thomas Bernhard l'a voulu latente, émergeant dans des détails, Lupa l'embellit sans ostentation. Lui qui se voit plus en inspirateur d'acteurs qu'en directeur. C'est que l'ambition de ses mises en scène, comme tant de nombreux créateurs aujourd'hui, n'est pas de nous faire une leçon d'histoire ou d'humanité. Pas plus qu'elle n'est d'exposer une esthétique

ou de suggérer une politique. Mais laissons Lupa le dire lui-même : « Faire le diagnostic de la réalité avec un certain sentiment de supériorité est un résidu du rationalisme du XX^e siècle, et dans notre monde spirituel actuel, cela ne peut aboutir qu'à un échec. Si le monde est malade, c'est justement parce que les gens qui essaient de le diriger regardent la réalité de l'extérieur. » ♦

Jacques Mucchielli

Des arbres à abattre à l'Odéon du 30 novembre au 11 décembre.

Place des Héros au théâtre de la Colline du 9 au 16 décembre.

Déjeuner chez Wittgenstein aux Abbesses/Théâtre de la ville du 13 au 18 décembre.

Tiago Rodrigues : « Voir le monde à travers l'autre »

Directeur du plus prestigieux théâtre du Portugal, Tiago Rodrigues lie comme rarement l'amour et le théâtre. L'amour du couple « Antoine et Cléopâtre », l'amour pour sa grand-mère, qui lui a inspiré « By heart » (Apprendre par cœur) dans une vision originale du théâtre.

Pourquoi avoir écrit une adaptation pour deux personnages d'Antoine et Cléopâtre ?

Antoine et Cléopâtre est ma tragédie préférée de Shakespeare. Et, bien que je sois conscient de ne pas avoir les outils comme metteur en scène pour travailler sur Shakespeare, je voulais absolument travailler sur le texte de cette histoire étrange d'amants, qui parviennent à s'aimer malgré la politique, dans la saleté du monde et d'eux-mêmes. Sofia Dias et Vitor Roriz sont deux chorégraphes et danseurs portugais que je trouve incroyables. Ils sont un couple dans l'art et dans la vie. Je me suis dit un jour : ils sont Antoine et Cléopâtre. Cela me permettait une réécriture avec une économie de moyens, deux personnes pour cette pièce de plus de 40 personnages.

L'un dit l'histoire de l'autre, et vice-versa...

Nous avons trouvé dans Plutarque une citation qui continue à m'intéresser comme guide de processus artistique, d'écriture, de mise en scène : « *Après Antoine et Cléopâtre, l'amour est devenu l'abandon de notre être pour voir le monde à travers la sensibilité de l'âme de l'autre* ». Notre collaboration artistique m'a conduit à abandonner mon regard vers Shakespeare et, alors que j'essayais d'écrire à travers leur regard de Shakespeare, eux commençaient à jouer à travers mon regard. Et j'ai commencé à écrire avec une grande liberté. Nous avons créé une pièce où cette idée de voir le monde à travers l'autre est très présente : ils ne jouent pas Antoine et Cléopâtre, ils en parlent.

Sofia parle toujours d'Antoine, elle est obsédée par lui, dit tout ce qu'il fait, et Vitor parle toujours de Cléopâtre. Ils jouent presque en racontant ce qui se passe dans l'Antoine et Cléopâtre de Shakespeare. Il y a quelque chose de politique dans cette idée de regarder le monde à travers la sensibilité de l'autre. C'est quelque chose que l'art peut faire. Et dans un monde où on parle toujours de nous-mêmes, où on produit des informations sur nous-mêmes tous les cinq minutes, sur les réseaux sociaux, sur les portables, c'est bien de dire : non pas moi, je vois le monde à travers l'autre. Je pense que l'art, notamment le théâtre, peut faire beaucoup pour nous enseigner à voir le monde de cette façon.

Dans une pièce précédente, *By heart* (Par cœur), vous faites monter dix spectateurs sur scène. Comment vous est venue cette idée ?

Ma grand-mère m'a demandé de lui chercher un livre pour l'apprendre par cœur parce qu'elle était en train de devenir aveugle. C'est le point de départ du spectacle. L'une des histoires que j'ai trouvées est l'histoire de Nadejda Mandelstam. Chaque jour, dans sa cuisine, devant plusieurs personnes, elle récitait des poèmes de son mari Ossip emprisonné, et dont tous les livres étaient confisqués. Pour continuer à diffuser son œuvre. Pour moi, c'était une forme de théâtre, le théâtre de quelqu'un qui transmet à un groupe limité de gens. Je me suis dit pourquoi ne pas travailler sur l'effet de la transmission, la mémoire de ma grand-



Né en 1977, Tiago Rodrigues est remarqué au début du siècle pour son approche nouvelle de la dramaturgie. Il est devenu en 2015 directeur artistique du théâtre National Dona Maria II à Lisbonne, prestigieuse institution du Portugal. Acteur, dramaturge, metteur en scène, il écrit des scénarios, des poèmes, des chansons... Trois de ses pièces sont en tournée. *Antoine et Cléopâtre*, *Byheart* et *Bovary*.

mère, l'apprentissage par cœur, que ce serait beau d'avoir dix personnes sur scène comme dans la cuisine de Nadejda qui apprennent par cœur devant d'autres personnes. En mêlant le geste de ma grand-mère apprenant par cœur et mon geste de comédien qui apprend professionnellement par cœur, cela m'a inspiré une mise en abîme visuelle, avec les différentes interprétations du même geste de l'apprentissage par cœur. Sont venues ensemble l'idée, la mise en scène et le décor : dix chaises avec dix personnes. L'idée aussi de prendre le risque d'inviter les gens. Je ne suis plus le seul vulnérable sur scène en tant que comédien, c'est le spectacle, l'œuvre elle-même, qui est vulnérable esthétiquement. Le spectacle change, avec les gens qui entrent sur scène. Selon la manière dont ils sont vêtus, le décor est un autre décor. La mise en scène change aussi, s'ils parlent trop, s'ils ne parlent pas, s'ils sourient beaucoup. Je n'ai pas choisi la présence des dix personnes pour justifier l'étiquette théâtre. Je l'ai choisi parce que c'était urgent pour moi. La pièce m'est très personnelle, je m'expose dans mon intimité pour la première fois de cette façon. ♦

Propos recueillis par Jacques Moullins

À la CASDEN, le collectif est notre moteur !

Banque coopérative créée par des enseignants, la CASDEN repose sur un système alternatif et solidaire : la mise en commun de l'épargne de tous pour financer les projets de chacun.

Comme plus d'un million de Sociétaires, faites confiance à la CASDEN !



L'offre CASDEN est disponible
dans les Délégations Départementales CASDEN
et les agences Banques Populaires.

Rendez-vous également sur casden.fr

Suivez-nous sur    

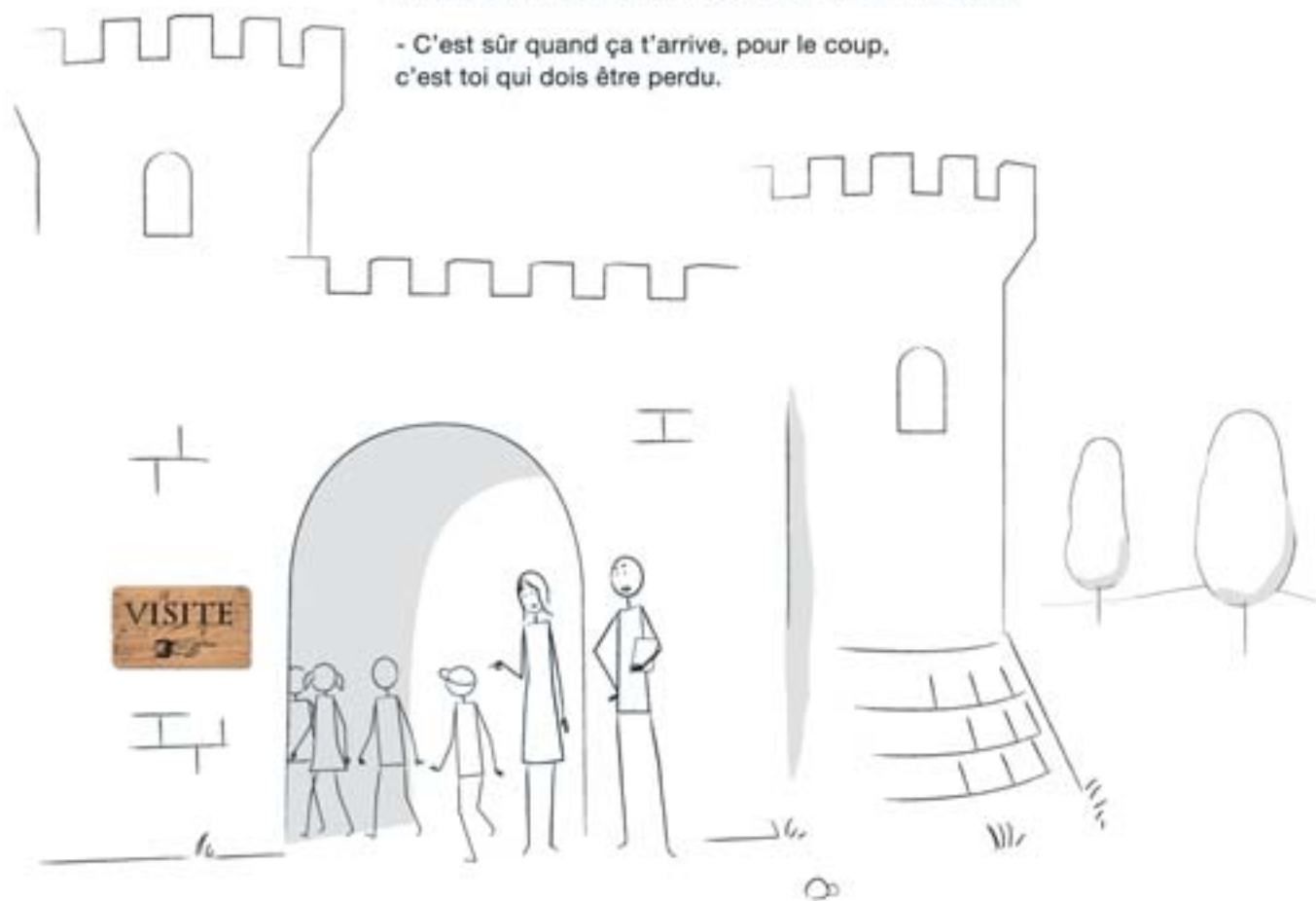


CASDEN, la banque coopérative de toute la Fonction publique

C'est quoi une meilleure assurance pour les enseignants ?



- 32... 33... c'est bon ils sont tous là... Et entiers.
- J'ai un collègue qui en a perdu un une fois...
Ils l'ont retrouvé mais je te dis pas, les parents ont porté plainte.
Là, t'es content d'être à la MAIF.
- Pourquoi ?
- Ben, ils connaissent bien notre quotidien et dans ce genre de cas,
ils t'aident. Aussi bien juridiquement que moralement.
- C'est sûr quand ça t'arrive, pour le coup,
c'est toi qui dois être perdu.



Offre Métiers de l'Éducation : **39€** par an.

L'offre Métiers de l'Éducation couvre vos risques professionnels. Elle garantit vos responsabilités, vos droits, vos dommages corporels en cas d'agression, d'accident, de mise en cause. Vous bénéficiez en plus du soutien de proximité de notre partenaire, les **Autonomes de Solidarité Laïques**.
Pour plus d'informations : maif.fr/offreeducation. **On a tout à gagner à se faire confiance.**



assureur militant